

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 28 avril 1999, à 19 heures 30
Hôtel Le Montagnais, salle Réserve centre
1080, Boulevard Talbot
Chicoutimi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 AVRIL 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATIONDU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT..... 6

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LA COMMISSION 23

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENTSAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN..... 31

 Mme Ursula Larouche

REGROUPEMENTRÉGIONAL DE SAUVEGARDEDE L'ENVIRONNEMENT..... 47

 Mme Élise Gauthier

Reprise de la séance

CENTRE D'ÉTUDE SUR LES RESSOURCES MINÉRALES - UQAC 58

 M. Alain Rouleau

ORDRE DES AGRONOMESDU QUÉBEC - SECTION SAGUENAY-

LAC-SAINT-JEAN..... 66

 M. Jean Martel

SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALEDU SAGUENAY-

LAC-SAINT-JEAN..... 73

 M. Stéphane Adams

RIVERAINSLAC-SAINT-JEAN2000 INC..... 89

 M. Luc Tessier

SÉANCE DU 28 AVRIL 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors bonsoir mesdames et messieurs, reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. C'est pour moi un plaisir de vous rencontrer ici ce soir, demain après-midi et demain soir.

Je m'appelle André Beauchamp, j'ai le privilège et l'honneur de présider la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur la gestion de l'eau au Québec, en compagnie de deux (2) commissaires permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, madame Gisèle Gallichan et monsieur Camille Genest.

Donc rapidement, je vais vous présenter le mandat de la Commission et les étapes que nous franchissons; ensuite, j'inviterai les experts convoqués à la Commission à se présenter. Et puis après ça, il y aura un exposé du ministère de l'Environnement sur le document de consultation, ainsi que sur le portrait régional.

Et après ça, nous passerons à la période de questions. Les deux (2) présentations n'ont lieu que ce soir, ne seront pas reprises demain, et après ça donc nous passerons à la période de questions où vous serez invités à venir poser des questions sur l'état de l'eau, sur le mandat de la Commission et les différents objets qui sont soumis à la consultation publique et dont la perspective est définie par les documents rendus publics et le travail de la Commission jusqu'à maintenant.

Dans une lettre adressée au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur le ministre Bégin établissait ainsi le mandat de la Commission:

"À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le "Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec", recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

"Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes de développement durable.

"Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les

préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire."

Le mandat est confié au Bureau d'audiences et le président du Bureau d'audiences a donc formé la Commission que nous formons. Le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

Selon la procédure coutumière du Bureau d'audiences, l'audience se déroule en deux (2) temps, le premier temps consacré à l'information et aux questions et le deuxième temps de l'audience consacré à l'expression d'opinions, dans le cadre de mémoires.

Nous sommes actuellement dans la première partie de l'audience qui s'étend globalement à peu près du 15 mars au 15 juin; dans cette première partie, nous avons distingué trois (3) moments différents, d'abord nous avons lancé l'audience en convoquant tous les ministères concernés par trois (3) jours de travail intensif à Montréal, pour établir la base commune de connaissances; ensuite, nous faisons une tournée de chacune des régions du Québec; et nous terminerons cette étape par une dizaine de journées de travail thématique qui se tiendront à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières.

Quand nous aurons fini cette étape-là, la Commission continuera un certain nombre de travaux, et nous entendrons des mémoires à l'automne, à l'occasion d'une deuxième tournée régionale où vous serez invités à venir présenter à la Commission des mémoires et donc, à essayer de convaincre la Commission de faire des recommandations et de faire des développements ou prendre des positions selon vos attentes et selon l'analyse que vous faites de la situation.

Donc pour la soirée de ce soir, nous aurons donc deux (2) exposés. Avant, je vous avais dit qu'on présenterait les différents experts, nous avons convoqué les experts des différents ministères, alors à ma droite essentiellement le ministère de l'Environnement et à ma gauche, un certain nombre d'autres ministères concernés. Et la présence de ces nombreuses personnes témoigne en même temps de l'importance de la présente audience, de sa complexité et de la volonté qui est manifestée d'être en mesure de répondre à vos questions.

Il est possible que des questions surgissent sur lesquelles il y ait pas de réponse maintenant, mais nous nous assurerons que les réponses puissent être apportées aux questions que vous soulevez.

Alors je demanderai donc aux gens de se présenter, en commençant par la table arrière, s'il vous plaît, au fond.

PAR M. MICHEL OUELLET:

Michel Ouellet, Service des pesticides et des eaux souterraines, ministère de l'Environnement.

PAR M. JACQUES TREMBLAY:

Jacques Tremblay, responsable du Programme de stabilisation des berges, au ministère de l'Environnement.

PAR M. SERGE HÉBERT:

Serge Hébert, à la Direction des écosystèmes aquatiques, spécialiste en qualité de l'eau.

PAR Mme PAULA BERGERON:

Paul Bergeron, la Direction du milieu hydrique, et travail sur les zones inondables.

PAR M. PIERRE AUGER:

Pierre Auger, de la Direction des politiques, secteur municipal.

PAR M. PHILIPPE GENTES:

Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, Environnement Québec.

PAR M. LUC PROULX:

Luc Proulx, même direction.

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Jean-Paul Carrier, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. YVAN GIRARD:

Yvan Girard, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. LOUIS VILLEMURE:

Louis Villemure, du secteur faune et parcs, à la Direction régionale.

PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:

Pierre A. Gauthier, à la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Danielle St-Pierre, au contrôle de l'eau potable, à la Direction régionale.

PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:

Martin Lamontagne, Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. MARC LEROUX:

Marc Leroux, Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. GUY LANGEVIN:

Guy Langevin, Service des communications, Direction régionale.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Hélène Tremblay, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, Québec.

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

André Ouellet, Affaires municipales, Direction des infrastructures.

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Léon Larouche, Département de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux.

PAR Mme FRANÇOISE MOUGEAT:

Françoise Mougeat, du ministère des Ressources naturelles, au secteur énergie.

PAR M. ROBERT TREMBLAY:

Robert Tremblay, ministère des Ressources naturelles, secteur des mines.

PAR M. GILLES GAGNON:

Gilles Gagnon, directeur régional, ministère des Ressources naturelles, secteur terre.

PAR M. PAUL MEUNIER:

Paul Meunier, Direction des orientations et de la concertation, au ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les deux (2) personnes que vous voyez à la table agissent comme analystes pour le Bureau d'audiences publiques, il s'agit de monsieur Pierre Dugas et de monsieur Louison Fortin.

À la sténotypie, madame Florence Béliveau. Au son, monsieur Stéphane Laferrière; à la logistique, monsieur Daniel Buisson.

Et les deux (2) personnes à la table d'accueil, à l'arrière, alors registre et communications, monsieur Serge Labrecque; à la documentation et au secrétariat, madame Hélène Marchand.

Alors je demanderais donc au ministère de l'Environnement de présenter deux (2) documents, d'abord monsieur Latulippe présentera le document général de consultation, qui a été rendu public il y a déjà deux (2) mois, et ensuite il y a un portrait régional de l'eau dans la région, document qui est disponible à l'arrière, et qui sera présenté par madame la directrice régionale.

Alors on commence d'abord par monsieur Latulippe, si vous voulez présenter s'il vous plaît le document sur la gestion de l'eau au Québec.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Merci monsieur le Président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes.

Des événements survenus récemment, tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui à la deuxième étape de cette politique, la première étape ayant été la tenue d'un Symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce Symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce Symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer, à quelles fins, si nous voulons léguer aux générations futures un environnement de qualité.

Le Symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrions cheminer vers cette future politique de l'eau, avec l'ensemble de la population lors de cette vaste consultation publique.

Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'informations à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions.

Il contient des thèmes de questionnements, mais ne contient pas de proposition à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne

nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection de conservation des eaux souterraines ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et le gestion des services d'eau et l'eau: un enjeu stratégique mondial.

Quelques mots sur l'eau souterraine! Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent.

Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les ressources renouvelables disponibles sont évaluées à environ deux cents (200) kilomètres cubes.

Au niveau du statut juridique, en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement, en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

L'impact sur le captage des eaux souterraines. La protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère, dans sa périphérie, des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements des niveaux d'eau qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité. De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre.

Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour les activités agricoles. Le

développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

Au niveau de la connaissance, la gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique, aquifère, apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale; on parle de cartes hydrogéologiques. Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

Au niveau des eaux de surface! Au Québec, l'eau est abondante, les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près de trois pour cent (3%) de l'ensemble des ressources de la planète.

Considérant sa faible population, le Québec jouit donc de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspondent à huit (8) fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois qui compte quatre mille cinq cents (4500) rivières et un demi-million (½ M) de lacs.

Au niveau du statut juridique, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir. Toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits.

L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau.

Ces lois et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics, ministères fédéraux, provinciaux, municipalités, MRC et communautés urbaines.

Au niveau des enjeux socio-économiques! L'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier toute l'importance.

La production hydroélectrique, au 1^{er} janvier 97, représente plus de quatre-vingt-seize pour cent (96%) de la production totale de l'électricité au Québec.

Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque trente-quatre mille (34 000) personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de dix virgule six milliards de dollars (10,6 MM\$).

L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de près de dix-huit mille (18 000) emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de trois virgule cinq milliards (3,5 MM\$).

L'industrie bio-alimentaire, les voies de navigation, les ports de Montréal, Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive etc., sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

Enfin, l'impact des prélèvements! Soulignons que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eaux de surface renouvelables, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable, les conflits d'usage peu fréquents.

Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

Quelques mots sur l'exportation! Soulignons qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons d'ailleurs dans les enjeux mondiaux.

Quelques mots sur la qualité de l'eau! Une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années soixante-dix menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du programme d'assainissement des eaux du Québec.

Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée. En vingt (20) ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées.

D'abord au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, la charge particulière et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration.

Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans les cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

Donc globalement, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec

le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique.

Ainsi, des substances toxiques, des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurés dans certaines rivières. Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que dans les têtes de bassins et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est au sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des Basses-Terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation d'engrais, de pesticides et de rejets d'animaux.

Les usages de l'eau, outre les activités de prélèvement, sont nombreux et diversifiés. Qu'on parle de baignade, navigation, pêche, chasse, villégiature, etc. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète, pour l'essentiel, la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou sur les deux (2).

À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico en mars 96 son adhésion à la charte du Réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassin versant, telle qu'elle se pratique dans de nombreux pays.

Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. À cet effet, un comité composé de vingt-trois (23) représentants du bassin de la rivière Chaudière a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre.

Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera donc son rapport à la fin de 99.

Quelques mots sur les activités de connaissances! Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt (20) ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement.

Ainsi, un réseau de base constitué de trois cent cinquante (350) stations réparties dans quarante (40) bassins les plus importants du sud du Québec est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau tant sur le plan spatial que temporel.

Cette connaissance d'un niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certains toxiques.

Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques, le réseau actuel compte deux cent cinquante (250) stations de mesures de niveaux d'eau ou de débits, réparties sur deux cents (200) lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'état et certaines compagnies privées.

En parlant d'infrastructures de suivi, nous parlerons maintenant de l'état des infrastructures. Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution des services.

Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissements pour la réfection des réseaux.

Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Pour certaines municipalités, des installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, des équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées.

Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau, comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou encore l'état actuel et prévisible des infrastructures.

Alors au-delà de l'aspect de gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial! Ainsi, soixante pour cent (60%) des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf (9)

pays seulement: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo, l'ex Zaïre.

La gestion de la ressource en eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

En 92 à Dublin, la Conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie dans la même année du Sommet de la terre de Rio.

Enfin, en 97, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq (5) prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux.

L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment un enjeu de politique nationale et internationale.

Voyons maintenant où se situe le Québec par rapport à cet enjeu mondial! Avec ses trois pour cent (3%), le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale d'eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions aux problèmes de développement, de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

Le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale; que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement, ou de ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial valable mais aussi un interlocuteur crédible dans les débats internationaux sur l'eau.

Maintenant, comment se commercialise cette eau! Alors au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées commerciales. L'industrie embouteille trois (3) catégories d'eau: l'eau de source quatre-vingt-treize pour cent (93%) de la production, l'eau minérale trois pour cent (3%) et enfin, l'eau traitée quatre pour cent (4%) de la production.

Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neuf cents (900) foyers.

L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents (800) personnes et dont le chiffre d'affaires, en 94, était évalué à cent vingt millions de dollars (120 M\$).

Des quatre (4) grands de l'industrie, deux (2) sont de propriété européenne, Eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigé par Nestlé.

L'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès aux marchés nord-américains se confirment par cette présence et soulignent un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises sur le marché québécois par des intérêts étrangers.

Je vous soulignais antérieurement qu'il n'y avait aucun projet d'exportation d'eau en vrac, cela s'explique notamment du fait qu'aucun marché spécifique n'a encore été dûment identifié pour la vente d'eau en vrac. Il s'agit donc d'un marché encore au stade exploratoire.

La production d'eau douce par la construction d'usines de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux (2) à trois (3) fois moins chère que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit d'un dollar cinquante (1,50 \$) à deux dollars (2 \$) le mètre cube versus quatre dollars-quatre dollars cinquante (4 \$-4,50 \$) du mètre cube par bateau.

Les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire les besoins en eau que l'on peut qualifier de structurelle.

J'en arrive maintenant à ma conclusion, monsieur le Président! Au cours des vingt (20) dernières années, les Québécois et Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement d'eau, pour reprendre en main leurs plans d'eau.

Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes.

Le gouvernement du Québec souhaite que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures. Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire, le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Latulippe.

Alors ça établit les paramètres d'ensemble de la consultation, eaux de surface, eaux souterraines, équipements municipaux, problèmes d'ordre mondial.

Une fois ce portrait établi, le ministère de l'Environnement a produit des portraits régionaux, les documents ne sont pas encore tous parus, mais celui de la région est fait, normalement il y aura dix-sept (17) portraits régionaux, j'invite donc la directrice, madame Tremblay, à faire la présentation du "Portrait régional" pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Je vous demande quelques minutes, monsieur Beauchamp, parce qu'on a un ajustement technologique à faire. Merci!

Avant de commencer, je dois vous préciser que la présentation que je vais vous faire ce soir ne reprend pas à la lettre le profil régional, j'y ai plutôt extrait les principales données.

Le plan de la présentation, je vais vous parler du portrait socio-économique de la région, du portrait quantitatif de l'eau de surface, du portrait qualitatif de l'eau de surface, du portrait de l'eau souterraine; je vais vous parler des secteurs municipal, industriel et agricole, et je vais terminer par le portrait faunique et récréotouristique.

Abordons maintenant le portrait socio-économique! La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean couvre une superficie totale de cent quatre mille dix-huit (104 018) kilomètres carrés. Elle regroupe cinquante-sept (57) municipalités, réparties dans quatre (4) MRC, c'est-à-dire la MRC du Fjord, du Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine du Roy et de Maria-Chapdelaine.

Sa population totale était de deux cent quatre-vingt-six mille six cents quarante-neuf (286 649) habitants en 1997, soit quatre pour cent (4%) de la population du Québec.

Les municipalités d'Alma, de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie constituent les pôles démographiques de la région, en y concentrant cinquante-huit pour cent (58%) de la population.

Le territoire forestier couvre quatre-vingt-neuf point sept pour cent (89,7%) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont quatre-vingt-quinze pour cent (95%) en forêts publiques et cinq pour cent (5%) en forêts privées.

Le territoire agricole, quant à lui, représente un point huit pour cent (1,8%) de la superficie régionale.

Dans la région, en 1998, on dénombrait quatre cent vingt-sept (427) établissements manufacturiers.

L'économie régionale repose sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles que sont la forêt, l'agriculture, l'eau pour l'hydroélectricité et la faune.

Les pâtes et papiers, la chimie inorganique et la métallurgie constituent les secteurs industriels les plus importants.

En 97, cinq point neuf pour cent (5,9%) des emplois se retrouvaient dans le secteur primaire; vingt-deux point un pour cent (22,1%) dans le secteur secondaire; et soixante-dix pour cent (70%) dans le secteur tertiaire.

Le taux de chômage était de quatorze point six pour cent (14,6%) en 97.

J'aborde maintenant le portrait quantitatif de l'eau de surface! Premier item, d'abord, ce sont les rivières. Les principales rivières de la région sont les rivières Saguenay, Péribonka, Ashuapmushuan, Mistassibi, Mistassini et Manouane. Elles ont toutes un bassin versant supérieur à trois mille six cents (3600) kilomètres carrés. Leur débit moyen s'élève, pour la rivière Saguenay, à mille quatre cent soixante mètres cubes-seconde (1460 m³/s); pour la rivière Péribonka, six cent douze mètres cubes-seconde (612 m³/s); Ashuapmushuan, deux cent quatre-vingt-dix-huit mètres (298 m³/s); Mistassibi, cent quatre-vingt-dix-huit point huit mètres cubes (198,8 m³/s); Mistassini, cent quatre-vingt-quinze mètres cubes (195 m³/s); et Manouane, quatre-vingt-deux point quatre-vingt-sept mètres cubes (82,87 m³/s).

Le deuxième item, ce sont les lacs. Et sur la carte, nous vous avons illustré les lacs les plus connus et les plus utilisés. Les sept (7) plus grands sont le lac Saint-Jean, d'une superficie de mille quarante et un (1041) kilomètres carrés; le lac Pipmuacan, sept cent soixante-dix-neuf (779) kilomètres carrés; le Manouane, quatre cent soixante et un (461) kilomètres carrés; le Pléti, trois cent trente-neuf (339) kilomètres carrés; le Péribonka, deux cent soixante-quatre (264) kilomètres carrés; le Kénogami, cinquante-deux (52) kilomètres carrés; et le lac des Commissaires, à cinq point quatre (5,4) kilomètres carrés.

À l'exception du Pléti, ce sont tous des réservoirs qui sont utilisés pour la pêche, tandis que les lac Saint-Jean et Kénogami ont une vocation de villégiature très importante.

Dans le profil régional, nous avons indiqué que le lac Pléti est un réservoir, c'est une erreur, on l'a corrigée.

Les autres lacs, le Chigoubiche, qui a une superficie de vingt-neuf (29) kilomètres carrés, le lac aux Grandes-Pointes, le lac Otis et le lac Bouchette ont, quant à eux, une vocation de villégiature et de pêche.

Abordons maintenant la section des barrages! Sur le territoire, on dénombre trois cent vingt-quatre (324) barrages dont la hauteur est de un mètre et plus. Trente point six pour cent (30,6%) de ces barrages sont utilisés à des fins de villégiature; soixante et un point quatre pour cent (61,4%) de ces barrages sont de propriété privée. Soixante-seize (76) de ces barrages ont plus de dix (10) mètres de hauteur; et soixante-cinq pour cent (65%) sont la propriété de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan qui les exploite à des fins de production d'électricité.

Sur la carte, nous avons illustré les plus hauts barrages de la région. On y voit le barrage des Passes dangereuses, hauteur de cinquante-neuf (59) mètres; celui de Chute à Caron, à cinquante-quatre (54) mètres; la digue Chute des Georges, celui d'Abitibi-Consol, à cinquante-quatre (54) mètres; le barrage d'Isle-Maligne, à quarante-quatre (44) mètres. Ceux que je nomme pas, ils sont la propriété d'Alcan.

La digue Jim Gray, qui appartient à Abitibi-Consol, à quarante (40) mètres; et le barrage Chute à la Savane, à trente-neuf (39) mètres; et Shipshaw, à trente-cinq (35) mètres.

D'autre part, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est caractérisé par la présence de onze (11) grandes retenues d'eau, de plus de cent millions (100 M) de mètres cubes d'eau. Une de ces retenues est la propriété d'Hydro-Québec, c'est-à-dire le Pipmuacan; six (6) propriétés d'Alcan, deux (2) d'Abitibi-Consol et deux (2) du gouvernement du Québec, c'est-à-dire le lac Kénogami et le lac des Commissaires.

Le portrait qualitatif de l'eau! De façon générale, la qualité de l'eau des rivières de la région est bonne, sauf en ce qui concerne les rivières Ticouapé et Bédard, qui sont perturbées par des activités agricoles.

Le bassin hydrographique de la rivière Saguenay. Je vous fais remarquer que la superficie du bassin hydrographique de la rivière Saguenay est de quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt (85 520) kilomètres carrés, en comparaison avec la superficie régionale totale qui est cent quatre mille dix-huit (104 018) kilomètres carrés.

La superficie cultivée du bassin hydrographique n'est que de un virgule deux pour cent (1,2%); si on compare cette donnée-là avec un bassin comme celui de la rivière Yamaska en Montérégie, où la superficie cultivée quant à elle est de quarante-trois pour cent (43%), il y a quand même une différence très appréciable.

En ce qui concerne la pression du cheptel animal dans le bassin hydrographique de la rivière Saguenay, cette pression n'est que de point six (0,6) unité animale par hectare cultivé, en

comparaison avec le bassin de la Yamaska où la pression animale est de un point cinq (1,5) unité animale par hectare cultivé.

Dans le bassin hydrographique du Saguenay, on dénombre cinquante-quatre (54) industries qui rejettent directement au cours d'eau; nous y reviendrons ultérieurement au chapitre industriel.

Abordons maintenant l'eau souterraine. Dans la région, la qualité de l'eau souterraine est peu documentée. Cette eau souterraine alimente vingt-trois pour cent (23%) de la population, soit soixante-six mille cent (66 100) personnes, et parmi ces personnes, trente-huit pour cent (38%) sont alimentées par des puits individuels. On estime à mille sept cents (1700) le nombre de puits individuels.

En ce qui a trait aux eaux commerciales, on retrouve en région deux (2) puits de captage, celui de Maisy à Hébertville et de Labrador à Saint-Fulgence. Les usines d'embouteillage se retrouvent à Alma pour Maisy et à Chicoutimi pour Labrador.

Plusieurs sources potentiellement contaminantes sont présentes sur le territoire. Les activités industrielles et municipales pouvant affecter la qualité des eaux souterraines sont associées principalement aux dépôts de matières ligneuses, à certains lieux d'élimination des matières résiduelles et aux aires d'entreposage de résidus de procédé industriel comme la brisque, la boue rouge, le gypse et quelques autres.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers.

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région. La détermination des périmètres de protection n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités; cependant quelques-unes ont défini les aires d'alimentation en fonction de l'aménagement du territoire.

Je vais aborder maintenant le portrait municipal! Quatre-vingt-onze pour cent (91%) de la population régionale est desservie par des réseaux d'aqueduc, soit au moyen de soixante-neuf (69) réseaux municipaux dans les cinquante-sept (57) municipalités qui desservent deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-six (257 266) habitants, et au moyen de trente (30) réseaux privés qui desservent mille sept cent soixante-trois (1763) habitants. Neuf pour cent (9%) de la population est approvisionnée en eau au moyen de puits individuels.

L'origine de l'eau potable provient, dans une proportion de vingt-trois point quatre pour cent (23,4%) de l'eau souterraine, et de soixante-seize point six pour cent (76,6%) de l'eau de surface.

Le chapitre maintenant de la gestion des eaux usées municipales. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de la population est raccordée à un réseau d'égout municipal. Au 31 décembre 1999, quatre-vingt-dix-sept pour cent (97%) de la population raccordée

traitera ses eaux. Toujours à cette même date, neuf (9) municipalités de petite taille déverseront toujours les eaux usées sans traitement dans le milieu hydrique.

La construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales a grandement été favorisée par l'investissement du gouvernement du Québec, pour un montant de deux cent quatre-vingt-onze millions de dollars (291 M\$), via les programmes d'assainissement des eaux du Québec et le Programme d'assainissement des eaux municipales.

En ce qui a trait au milieu hydrique, ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de la gestion des zones inondables. Suite aux pluies diluviennes de juillet 96, six (6) municipalités de la région ont reçu une cartographie officielle des zones inondables, ce sont Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, La Baie, Ferland-Boileau, Laterrière et Hébertville.

Toujours suite aux pluies diluviennes de 96, le gouvernement, par l'intermédiaire du projet de loi 152 - dans le document, il est écrit la Loi 52, mais le vrai numéro c'est le projet de loi 152 - le gouvernement s'est porté acquéreur des zones inondables des rivières à Mars, Ha! Ha! et Saint-Jean.

J'aborde maintenant le portrait industriel, le secteur primaire. Les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières, soit plus de cent quatre-vingts (180), dont trente-cinq (35) sont considérées d'importance par le ministère des Ressources naturelles. En général, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, car sauf exception, elles doivent exploiter au-dessus de la nappe phréatique.

En ce qui concerne les eaux de surface, le Règlement sur les carrières et sablières prévoit des normes de concentrations à respecter, ce qui assure ainsi la qualité de ces eaux.

On retrouve en région aussi deux (2) mines, dont une seule est en exploitation, à Saint-Honoré; c'est une mine de niobium qui s'appelle Niobec.

La compagnie Ressources Orléans, quant à elle, doit reprendre prochainement l'exploitation de sa mine de wollastonite.

Le secteur secondaire! En 95, on dénombrait quatre cent trente (430) établissements industriels et manufacturiers, dont plus de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) comptent moins de cinquante (50) employés. De ce nombre, soixante-cinq (65) établissements ont des rejets d'eaux susceptibles de créer un impact significatif sur l'environnement. De ce nombre, onze (11) sont de grandes entreprises de plus de deux cent cinquante (250) employés, vingt (20) sont de moyennes entreprises, entre cinquante (50) et deux cent quarante-neuf (249) employés, et trente-quatre (34) sont de petites entreprises de moins de cinquante (50) employés.

Les pâtes et papiers! Les sept (7) papetières du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont au nombre des grandes entreprises susceptibles de créer un impact dans l'environnement. Elles disposent presque toutes d'un traitement biologique des eaux usées, sauf Produits Desbiens qui a un

traitement primaire. Leur débit moyen par jour varie de mille trois cents (1300) mètres cubes pour Produits Desbiens, jusqu'à soixante-huit mille huit cents (68 800) mètres cubes dans le cas de Donohue, à Saint-Félicien.

La métallurgie primaire! Les quatre (4) complexes de production de SÉCAL se retrouvent dans cette catégorie. On constate que la modernisation de la technologie a un impact majeur sur les quantités d'eaux rejetées à l'effluent final; ainsi, l'usine de Laterrière, la dernière née, a un débit quotidien de six cent vingt-cinq (625) mètres cubes par jour, tandis que l'usine d'Isle-Maligne, qui utilise une technologie datant des années quarante, rejette sept mille cent soixante-dix-huit (7178) mètres cubes par jour.

Le type de traitement des eaux usées est aussi fonction de l'âge de ces usines, allant du simple traitement primaire assorti de la neutralisation du pH, jusqu'au traitement physico-chimique associé à la recirculation des eaux de procédé.

La transformation du bois! On dénombre cent neuf (109) scieries; trente-deux (32) transforment plus de dix mille (10 000) mètres cubes annuellement. La grande majorité n'utilisent plus d'eau dans le procédé.

La diminution de l'enfouissement des matières ligneuses réduit les risques de contamination des eaux de surface et souterraines. Ces matières ligneuses qui ne sont plus enfouies sont utilisées dans deux (2) usines de cogénération, soit celle de Boralex à Dolbeau et celle de Donohue à Saint-Félicien.

Les installations industrialoportuaires. La région possède deux (2) ports de transbordement et d'entreposage de produits, soit celui des installations portuaires de SÉCAL et Port Saguenay, qu'on appelait auparavant Grande-Anse.

La manutention des matières solides peut causer la contamination des eaux de surface; cette contamination origine des matières fugitives qui peuvent se déposer dans le Saguenay et sur le site de ses installations portuaires. C'est le transbordement des liquides, tels la soude caustique et le bunker, qui représente les plus grands risques de déversements. Cependant, le lessivage des aires d'entreposage par les eaux de pluie constitue aussi une source d'apport de contaminants vers les eaux de surface.

Passons maintenant au portrait agricole! Le Saguenay-Lac-Saint-Jean regroupe trois point quatre pour cent (3,4%) des fermes du Québec, qui représentent six pour cent (6%) des superficies cultivées au Québec. On dénombre ainsi mille deux cent quatre-vingt-six (1286) fermes, qui occupent un point huit pour cent (1,8%) du territoire régional.

Le bilan agro-environnemental est positif, compte tenu de l'étendue du territoire. Aucune municipalité de la région n'est en surplus technique d'azote ni de phosphore.

Par contre, le mauvais état de nombreuses structures d'entreposage de fumiers de bovins, quand il y en a, associé au dépassement des doses lors de l'épandage des fumiers, font en sorte que plusieurs cours d'eau sont contaminés et excèdent en azote et en phosphore les concentrations normales.

Portrait faunique et récréotouristique! Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en 95, on consacrait neuf cent cinquante mille (950 000) jours-pêche à l'activité de pêche sportive. L'espèce de poisson la plus convoitée est l'omble de fontaine; l'effort de pêche qui lui est consenti représente sept cent douze mille (712 000) jours-pêche, soit soixante-quinze pour cent (75%) du total des activités régionales de pêche.

Dans le seul territoire des monts Valin, d'une superficie de près de quatre mille (4000) kilomètres carrés, on y retrouve l'une des deux (2) plus importantes populations allopatriques du Québec. Sur ce seul territoire, le potentiel annuel de récolte s'élève à un million six cent mille (1 600 000) ombles, soit quarante pour cent (40%) du potentiel régional.

La pêche à la ouananiche et au doré jaune constitue le deuxième attrait de la pêche au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces espèces se retrouvent principalement dans le lac Saint-Jean, qui est alimenté par quelque quatre cents (400) kilomètres de rivières.

La récolte annuelle y est de cinquante mille (50 000) dorés jaunes et quinze mille (15 000) ouananiches. Le lac Saint-Jean représente le plus fort potentiel en Amérique du Nord pour la ouananiche.

Dans certains tributaires du lac Saint-Jean, on remarque la présence de polluants d'origine agricole ou industrielle, dans la partie aval de ces cours d'eau. Ceci n'affecte pas la ouananiche, car elle fréquente ces secteurs seulement lors de la migration ou de la dévalaison. Par contre, le doré jaune, lui, est susceptible d'être affecté par ces polluants, parce que l'espèce se reproduit fréquemment dans la partie aval de ces rivières, et certaines populations y demeurent même en permanence.

Parlons maintenant du saumon atlantique. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on compte quatre (4) rivières à saumon dont trois (3) sont constituées en ZEC, c'est-à-dire zone d'exploitation contrôlée, qui exploitent la ressource, soit les rivières Sainte-Marguerite, à Mars et Saint-Jean.

Quant à la quatrième rivière, la rivière Éternité, la pêche y est interdite.

Dans notre profil régional, nous n'avons pas tenu compte de la rivière Petit-Saguenay, car une bonne partie de celle-ci coule sur le territoire de la région de Québec, et que sa gestion relève de la Direction régionale de Québec.

Au cours des pluies diluviennes de juillet 96, quatre-vingt-dix pour cent (90%) des jeunes saumons ont été éliminés dans les rivières à Mars et Saint-Jean. Un programme

d'ensemencement a été mis sur pied, afin de réduire l'impact négatif sur les montaisons de grands saumons à compter de 1999.

Entre 93 et 97, la récolte annuelle moyenne fut de quatre cents (400) saumons, ce qui représente seulement vingt pour cent (20%) du potentiel théorique de ces rivières. La fréquentation moyenne annuelle est de deux mille neuf cents (2900) jours-pêche.

La pratique de la pêche blanche est principalement concentrée sur le Saguenay. En 1994, cette activité représentait un point huit million de dollars (1,8 M\$) en retombées économiques. La participation moyenne par saison de pêche a été évaluée à trente-sept mille cinq cents (37 500) jours-pêche. Quant aux captures annuelles, elles s'élèvent à un million huit cent mille (1 800 000) éperlans, quatre-vingt-cinq mille (85 000) sébastes, seize mille (16 000) morues.

Les activités de contact avec l'eau! La région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'articule, comme son nom l'indique, autour de deux (2) éléments hydrographiques majeurs, soit la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean. Le potentiel récréatif et la villégiature y sont fortement développés. La pratique d'activités nautiques, tels la navigation de plaisance, la baignade, la planche à voile, le canotage et la moto marine se retrouvent sur la majorité des plans d'eau situés en secteur habité ou éloigné.

Au lac Saint-Jean, on retrouve plusieurs plages sablonneuses, de nombreuses marinas, des quais et des rampes de mise à l'eau.

Le Saguenay, quant à lui, représente un caractère maritime assorti de panoramas impressionnants, des quais et des rampes de mise à l'eau sont offerts aux usagers.

La présence de mammifères marins génère de nombreuses activités d'observation, et les excursions en kayak de mer constituent un nouvel attrait qui se développe.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on retrouve des milliers de résidences secondaires le long des plans d'eau, ce qui génère de nombreuses activités de loisirs aquatiques associées à la villégiature.

On compte aussi en région onze (11) organismes de rivières constitués de citoyens, qui assument des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leur rivière.

Deux (2) comités ZIP sont actifs sur le territoire, soit la ZIP Saguenay et la ZIP Alma-Jonquière. Leur mission est de promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique, et de mettre en oeuvre des actions concertées de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur.

Voilà, ça termine le profil régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

Je voudrais rappeler deux-trois (2-3) petites choses. Vous remarquez donc qu'il y a une transcription sténotypique des échanges, ce qui veut dire que toutes nos conversations, ainsi que les sessions d'audiences déjà tenues sont disponibles, et on peut les consulter sur version papier dans le centre de documentation qui est ouvert dans la région, et peuvent aussi être accessibles par la voie de l'Internet, puisque nous disposons d'un site Internet.

Tous les documents déposés sont également accessibles à notre centre de documentation. Et dans certains cas, certains de ces documents-là existent sur support électronique, auquel cas ils peuvent être également accessibles sur le site Internet de la Commission.

Si vous voulez poser des questions, c'est simple, vous vous inscrivez auprès du secrétariat à l'arrière, et quand vous êtes invités, je vous appelle et nous vous demandons de vous présenter, de vous adresser à la Commission qui s'assurera que des réponses seront données à vos questions.

Nous vous donnons droit, selon la tradition, à deux (2) questions; essayez de pas poser une question avec douze (12) sous-questions, pour donner une chance aux autres. Mais le principe est pas de censurer au départ, le principe est d'établir un partage équitable du droit d'intervenir, tout simplement.

Et si vous avez plusieurs questions, vous pouvez vous réinscrire une autre fois, et ça, il y a pas de difficulté là-dessus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors le temps qu'un certain nombre de personnes puissent s'inscrire et qu'on apporte les données, je voudrais poser quelques questions de départ.

Vous voulez intervenir, monsieur Latulippe?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, s'il vous plaît, monsieur le Président. Permettez que je vous signale la présence de monsieur Yvon Gosselin, directeur de l'hydraulique au ministère de l'Environnement, au central à Québec, et qui est responsable de toute la question des barrages; et monsieur Bruno Robert, de cette direction, qui l'accompagne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

Alors une petite question de méthodologie que j'ai pas posée jusqu'à maintenant, à la page 4, quand on identifie les rivières, quand on parle des débits minimums des rivières, pouvez-vous m'indiquer la méthode de calcul qui permet d'établir ce débit minimum.

PAR Mme PAULA BERGERON:

En fait, quand on parle de débit minimum, c'est qu'on a différentes stations hydrométriques qui sont installées sur différentes rivières, comme on a pu le constater, et c'est des statistiques, c'est le débit minimum qu'on a pu observer tout au long, en tout cas, tout au long des années d'observation qu'on a pour les différentes stations hydrométriques.

Alors c'est pas vraiment une méthode de calcul, c'est plutôt une observation journalière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est la moyenne des minimums de chaque année, des minima de chaque année?

PAR Mme PAULA BERGERON:

Quand on parle du débit minimum, c'est le débit minimum journalier observé, et c'est pas nécessairement une moyenne. C'est ce qu'on a observé comme minimum.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que c'est le minimum sur une année ou si c'est l'étiage de chacune des années divisé par le nombre d'années pour donner le débit minimum moyen?

PAR Mme PAULA BERGERON:

Non, c'est le minimum journalier pour une année; c'est pas la moyenne des minimums journaliers.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour une année, et l'année la plus basse?

PAR Mme PAULA BERGERON:

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est sur une seule journée?

PAR Mme PAULA BERGERON:

C'est la moyenne journalière, oui; c'est sur une seule journée. Le minimum, c'est pour une journée d'observation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qui veut dire que vos observations sont faites trois cent soixante-cinq (365) jours par année sur les rivières?

PAR Mme PAULA BERGERON:

Oui, les différentes stations hydrométriques enregistrent, tout dépendamment des installations, parce qu'il y a différentes installations, il y a différents types de stations hydrométriques, mais on a des observations pour certaines aux quinze (15) minutes, donc suffisamment pour faire des moyennes journalières.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans le cas d'une rivière qui a une certaine longueur, à quel endroit le débit minimum est mesuré; est-ce que c'est à l'embouchure, est-ce que c'est au milieu, est-ce que c'est à la source?

PAR Mme PAULA BERGERON:

Ça dépend de la localisation de la station hydrométrique. Donc ça, pour le savoir, il faudrait voir pour chacune des rivières où est-ce que la station hydrométrique est installée. Et c'est par rapport à la superficie du bassin versant, à l'endroit où est localisée la station hydrométrique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Madame Tremblay, merci pour votre présentation.

J'ai noté peut-être des affirmations un petit peu paradoxales, en apparence à tout le moins, à la page 18, au paragraphe 3, vous notez que la région du Saguenay présente un bilan agro-environnemental positif, et par ailleurs, à la page 20, paragraphe 4, vous notez:

"La détérioration de la qualité de l'eau par la présence de polluants d'origine agricole ou industrielle dans la partie aval de certaines rivières affecte la faune aquatique présente."

Qu'en est-il?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Bien en fait, quand on affirme ces choses-là, c'est que les problèmes sont des problèmes tout à fait ponctuels, sur des très petits cours d'eau, très localisés. Et c'est pour ça que de façon générale, on dit que les problématiques sont à peu près pas présentes, mais localisées dans des très petits cours d'eau, effectivement, il y a des problèmes, comme j'ai expliqué tout à l'heure.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors il y a des problèmes locaux, mais globalement, le bilan est positif; c'est ça que vous dites?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Exactement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Monsieur le Président, je vais commencer mon questionnement ce soir par une grande séance de paranoïa. Si ma mémoire est bonne, madame Tremblay, en 1988, lors du tremblement de terre au mois de novembre, je crois que l'épicentre était ici, était localisé dans la région; est-ce que ma mémoire me fait défaut?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

L'épicentre était situé dans la Réserve des Laurentides.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Alors quand je vois le nombre de barrages que vous nous avez démontrés tout à l'heure, je me demande, est-ce qu'il peut y avoir, dans une telle région, avec autant de barrages, qui contiennent tellement d'eau, des millions de mètres cubes, est-ce qu'il y a des risques; est-ce que vous avez évalué tout ça?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Je vais demander à monsieur Yvon Gosselin de répondre à cette interrogation.

PAR M. YVON GOSSELIN:

Concernant la sécurité des barrages à l'égard des séismes, dépendant de la classification du barrage, à savoir si le barrage fait partie des grands barrages, il y a des normes de sécurité qui sont appliquées à chacun des barrages, fonction je dirais de sa taille mais surtout fonction de sa classification.

Et présentement, il y a pas de norme, comment je dirais ça, légale, il y a pas de règlement à l'égard de la sécurité, si ce n'est que lors de la conception, les ingénieurs appliquent des pratiques de l'art. Donc ça relève des pratiques d'ingénierie, à l'égard de la conception des ouvrages, pour les mesures de sécurité relatives aux séismes.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Mais bon, bien qu'il n'y ait pas eu d'autres secousses aussi majeures, en tout cas dans la région, est-ce qu'il y a des mesures de surveillance, je présume? Est-ce que régulièrement, il y a une tournée, soit par le gouvernement, soit par Hydro-Québec ou par les compagnies qui en sont propriétaires?

PAR M. YVON GOSSELIN:

Bon, chaque propriétaire doit ou peut appliquer des mesures de surveillance à l'égard de ses ouvrages. Il peut y avoir même, les grands barrages peuvent posséder des instrumentations, une instrumentation très précise à l'égard de sa taille, à l'égard de ses risques, de ses conséquences, et le propriétaire suit cette instrumentation-là et analyse, par des inspections, des auscultations, l'état de son barrage à chaque année, annuellement.

Peut-être, je dois mentionner que monsieur Bégin a annoncé déjà qu'il présenterait au gouvernement un projet de loi sur la sécurité des barrages, et ce projet de loi va entre autres contenir des normes spécifiques à l'égard de la sécurité des barrages, et entre autres à l'égard des séismes.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Bon oui, je présume, vous parlez de l'avant-projet de loi, monsieur Latulippe, où en est-il, est-ce qu'il a été seulement déposé en avant-projet de loi, est-ce qu'il a été objet de commission parlementaire?

Je vois, Éditeur officiel du Québec, 98; où est-ce qu'on en est avec ça?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je pense que monsieur Gosselin peut fournir cette information de façon plus précise.

PAR M. YVON GOSSELIN:

Je peux dire que présentement, l'avant-projet de loi a été déposé en juin 98, il y a eu une commission parlementaire sur cet avant-projet de loi à l'automne 98. Et je veux pas faire d'annonce, mais monsieur Bégin prévoit faire un dépôt très prochainement du projet de loi, d'un nouveau projet de loi à l'Assemblée nationale, prochainement.

Et je dois ajouter peut-être, à la question de madame Gallichan, à l'effet qu'à l'égard des séismes, je dirais qu'au Québec, il y a pas, à notre connaissance, de situation de rupture de barrage, oui, de cas qui est arrivé en raison des séismes. Il y a beaucoup plus d'autres causes plus problématiques que celle-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Et quoi qu'il en soit, séisme ou pas, est-ce que dans une région comme celle-ci, où il y a une dizaine et plus de retenues d'eau, je pense qu'on arrive à quelque cent millions (100 M) de mètres cubes, est-ce qu'il y a des mesures d'urgence qui sont prévues par les municipalités, mis à part bien sûr ce qu'on a connu, les inondations, faisons une parenthèse là-dessus, mais est-ce qu'il y a, pour tout risque?

PAR M. YVON GOSSELIN:

Bon, les propriétaires de barrages, plusieurs propriétaires de barrages possèdent un plan de mesures d'urgence à l'égard de sa propriété, de son ouvrage, lequel plan de mesures d'urgence est possiblement, je dirais, harmonisé avec celui de la Sécurité civile.

Donc je laisserais plutôt les gens de la Sécurité civile répondre à la suite du plan de mesures d'urgence du propriétaire.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

En complément d'information, monsieur le Président, les municipalités ont des plans de mesures d'urgence, et on me signale qu'il y a peut-être quelqu'un de Sécurité publique dans l'assistance, du ministère de la Sécurité publique, monsieur Réjean Langlois.

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

Alors je vais répondre avec l'état de ma culture actuel, je suis à la Direction de la sécurité civile depuis deux (2) ans...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux vous demander de vous identifier, s'il vous plaît?

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

Réjean Langlois, je suis conseiller en sécurité civile, Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Alors en ce qui a trait à la sécurité des barrages, et plus particulièrement aux mesures d'urgence, je dirais que la situation est la suivante, en regard des installations hydroélectriques d'Alcan, en 1986, Alcan avait produit une étude dite d'onde de submersion ou d'intumescence, qui visait l'ensemble de son réseau et qui prévoyait, dans le cas d'une rupture en cascade à partir de Chute des Passes, des scénarios potentiels d'une onde de submersion qui atteindrait les municipalités en aval, soit à partir de Sainte-Monique en allant jusqu'au Saguenay, jusqu'à Chicoutimi et La Baie.

Et sur ce corridor-là avaient été identifiées des ondes, une onde de submersion, et pour lesquelles la Direction de la sécurité civile, à l'époque, en 1987 probablement, avait informé les municipalités des risques.

Et lesdits risques avaient été identifiés comme ce qu'on appelle dans un plan d'intervention spécifique en cas d'inondation.

Alors normalement, on doit retrouver, on retrouve dis-je, dans les municipalités, un risque qui est établi comme risque d'inondation.

Maintenant, qu'en est-il exactement pour chacune des municipalités de la qualité du plan d'intervention en regard d'un tel événement, je ne peux juger pour l'instant de la qualité de chacune des municipalités. C'était pas mon territoire.

En ce qui a trait au réservoir Kénogami, il y a également des études d'onde de submersion qui ont été réalisées, si je ne m'abuse pour Portage-des-Roches et Pibrac ainsi que Creek Outlet, il y a des plans de mesures d'urgence qui existent dans les municipalités riveraines, en regard notamment des risques d'inondation.

Abitibi-Consol, en ce qui a trait à son barrage de La Baie, doit déposer dans les prochaines semaines une étude également d'onde de submersion; le plan de mesures d'urgence de La Baie, Ferland-Boileau vient à toutes fins pratiques d'être complété, et on va inclure, dans le plan de mesures d'urgence la possibilité d'une telle rupture et forcément, on va adopter le plan de mesures d'urgence en fonction de l'onde de submersion à ce moment-là.

La même chose en ce qui a trait à Abitibi-Consolidated du côté Saguenay-Nord, on parle ici de tout le réseau d'Abitibi-Consolidated au niveau de Chute Georges, barrage Chute Wilson, oublions les noms, il y en a quelques-uns. Alors on a fait également, la compagnie a fait également une étude d'onde de submersion pour chacun de ses ouvrages, et le résultat de cette étude-là sera bientôt disponible, et à cet égard, les municipalités concernées seront éventuellement informées.

J'ajouterai par ailleurs que la société Alcan a refait l'étude d'onde de submersion, a remis à jour, en 1997-98, l'étude d'onde de submersion pour l'ensemble de son réseau de barrages qui avait été faite en 86, et on s'apprête, je dirais au cours des prochains mois, à refaire l'exercice, de communiquer aux municipalités le risque inondation.

Et bien sûr, notre objectif, à la Sécurité civile, c'est de doter chacune des municipalités de cette mise à jour et d'inclure dans leur plan de mesures d'urgence les mesures accessoires d'évacuation, au besoin.

C'est à peu près l'état de la situation tel que je le connais, là.

Mais évidemment, pour terminer, depuis 96, il y a une préoccupation marquée en regard de la gestion des mesures d'urgence, de façon générale je dirais, et puis évidemment pour les

inondations. Il y a encore beaucoup de travail à accomplir cependant, mais la préoccupation est là et les municipalités sont parfaitement conscientes des risques et de l'importance de s'y préparer.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

C'était une précision que je voulais vous faire rappeler, vous avez bien mentionné une date tout à l'heure, parliez-vous de 87 ou de 97, au début de votre intervention, avant que vous nous fassiez la description que vous nous avez faite?

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

Bien, je parlais de 86 pour l'étude d'intumescence, d'onde de submersion pour le réseau d'Alcan.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il y a déjà bon nombre de personnes qui se sont inscrites, j'inviterai d'abord madame Ursula Larouche, s'il vous plaît.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Bonjour monsieur le Président. Ursula Larouche, Conseil régional de l'environnement.

J'ai deux (2) questions, est-ce que je les pose une à la suite de l'autre ou je reviens?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez les poser les deux (2), une à la suite de l'autre, et on va les prendre une après l'autre, ensuite, oui.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

J'ai une question au niveau du document général, vous avez parlé que dans les bassins versants, il y avait trois cent cinquante (350) stations, dans quarante (40) bassins.

Je voudrais savoir depuis combien d'années on fait le suivi de la qualité de l'eau, et est-ce qu'on est en mesure, actuellement, de qualifier si l'eau s'est améliorée depuis, et à quel endroit elle s'est améliorée et où elle s'est détériorée, si c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je demanderais à monsieur Serge Hébert de répondre à la question, monsieur le Président.

PAR M. SERGE HÉBERT:

Alors c'est un réseau de surveillance qui existe depuis 68, qui était auparavant, avant l'apparition du ministère de l'Environnement, était sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles.

Maintenant, toutes ces données-là ne sont pas nécessairement utilisables, à cause de changements de méthodes analytiques, etc. Donc on a conservé les données, toutes les données ont été conservées, mais on l'utilise pour étudier les séries temporelles, voir si la qualité de l'eau a évolué, les données depuis 79.

Maintenant, il y a un document qui a été publié par le ministère, qui est l'état de la qualité de l'eau au Québec, qui fait un résumé des observations sur près de cent cinquante (150) stations principales, réparties sur une quarantaine de bassins versants. Ces données-là vont être réactualisées.

Cette étude-là portait sur les données 79-94 et maintenant, on est en train de traiter les séries de données 88-98.

De façon générale, les constats, c'est que la qualité de l'eau s'améliore. La majorité des tendances qu'on observe, ce sont des tendances à la baisse.

PAR LE PRÉSIDENT:

À la baisse, dans le sens...

PAR M. SERGE HÉBERT:

Les concentrations diminuent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il faut faire attention, à la baisse; quand un bulletin est à la baisse, c'est pas toujours bon!

PAR M. SERGE HÉBERT:

C'est bon de préciser. Alors de façon générale, les concentrations de phosphore sont à la baisse, lorsque les tendances sont significatives; la même chose pour les teneurs en coliformes fécaux, lorsqu'on observe des tendances significatives, ces tendances-là sont à la baisse.

Maintenant, dresser un portrait à l'échelle du Québec, j'ai pas les données avec moi, mais c'est disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez des régions où ça s'est détérioré, est-ce qu'il y a des secteurs où il y a une détérioration depuis les quinze (15) dernières années?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Les secteurs où il y a détérioration - comme je vous l'ai dit, la majorité des tendances observées, quand je parle de la majorité, c'est au-delà de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des tendances observées significatives sont à la baisse, alors dans les bassins par exemple où il y a encore des très grosses problématiques de la qualité de l'eau, comme la Yamaska, on observe des tendances, des concentrations à la baisse, une amélioration de la qualité de l'eau bien que la qualité soit encore tout à fait douteuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les principaux paramètres que vous examinez, c'est quoi? C'est seulement phosphore, coliformes, etc., ou s'il y a aussi des données sur les toxiques par exemple?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Sur ce réseau de mesures là, ce sont uniquement les paramètres dits conventionnels de qualité de l'eau, phosphore, azote, coliformes fécaux, turbidité, matières en suspension, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce que vous appelez l'indice IQPB, dans votre document?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Exactement, ces différents paramètres là servent à bâtir un indice de qualité de l'eau, indice de qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau.

Pour ce qui est des toxiques, il y a pas de réseau à l'échelle du Québec de suivi des toxiques. Les méthodes de suivi sont beaucoup plus complexes, la logistique impliquée par ce type d'échantillonnage là est beaucoup plus complexe.

Ce sont souvent des méthodes analytiques qui n'ont été mises au point que dernièrement, donc on n'a pas de suivi temporel depuis un nombre d'années important. Et ce sont des projets spécifiques, adaptés à des problématiques spéciales.

Donc lorsqu'il y a un problème, on va faire de l'échantillonnage, mais il y a pas de grand réseau avec échantillonnages à répétition, sur ces stations-là, pour ce qui est des substances toxiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le réseau de surveillance en lui-même existe depuis 1968, mais il a été réformé à la création du ministère de l'Environnement, si je comprends bien, et vous ne les avez comptabilisés qu'à partir de 1979?

PAR M. SERGE HÉBERT:

C'est-à-dire que toutes ces données-là sont encore disponibles dans nos banques de données, sauf que lorsqu'on fait une étude temporelle des données, pour avoir une certaine homogénéité au niveau des méthodes analytiques, on ne considère que les données depuis 79.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puisqu'on parle de la qualité de l'eau de surface, pourriez-vous, pour le portrait régional, nous identifier plus précisément les endroits où l'eau de surface est de mauvaise qualité, et quelles sont les sources de pollution?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Bon, les principaux problèmes au niveau de la qualité de l'eau se retrouvent dans la rivière Ticouapé, dans la rivière Bédard et aussi également dans la Belle Rivière, qui se jettent dans le lac Saint-Jean; et on peut parler aussi de la Petite Décharge, et peut-être du secteur sud, Chute à Caron sud, où la qualité est moins bonne à ces endroits-là.

Quand on parle de la rivière Ticouapé et la rivière Bédard, c'est essentiellement les activités agricoles qui sont responsables de la mauvaise qualité, quoique sur la rivière Bédard, il y a également certaines municipalités qui sont pas dotées de station d'épuration.

La même chose sur la Belle Rivière, on parle d'Hébertville-Station je crois qui a pas sa station d'épuration.

Pour ce qui est maintenant de la Petite Décharge, eh bien, elle reçoit les eaux de la rivière Bédard, donc on a une contribution là d'une eau de mauvaise qualité à la Petite Décharge. En plus, il y a les rejets de papetières, quoique depuis 95, avec la nouvelle réglementation, on a une nette amélioration de la qualité des rejets.

Et le faible débit de la Petite Décharge est en partie responsable de la qualité douteuse qu'on observe là.

Donc il y a la contribution de la rivière Bédard, les rejets de la papetière et il y a aussi le secteur sud d'Alma, la station d'épuration a des problèmes au niveau d'une station de pompage, et

il y a souvent tout simplement des rejets directs au cours d'eau de tout un secteur d'Alma, secteur sud d'Alma.

Dans le cas de la Petite Décharge, les sources sont à la fois municipales, industrielles et agricoles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors pour la Petite Décharge, est-ce que des mesures correctrices ont été prises?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Pour ce qui est des stations d'épuration de Saint-Bruno et Hébertville, ces stations-là vont être mises en opération très prochainement. Et le Comité ZIP Saguenay travaille activement sur la rivière Bédard, donc il y a une conscientisation qui se fait de la part de la ZIP.

Maintenant, pour ce qui est des rejets industriels, la nouvelle réglementation de 95, je pense, a permis d'abaisser de façon importante les rejets de la papetière.

Et puis pour le secteur sud d'Alma, je peux malheureusement pas me prononcer, peut-être que quelqu'un de la Direction régionale pourrait préciser sur ce point-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous parliez, avant de donner la parole au représentant de la Direction régionale, vous parliez d'un faible débit de la rivière Petite Décharge. Est-ce qu'il y a un débit écologique réservé?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Je ne saurais vous dire. Ce que je peux vous dire par contre, c'est qu'en étiage, les rejets de la papetière contribuent pour environ dix pour cent (10%) du débit de la Petite Décharge, alors c'est pas négligeable.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous pouviez nous donner - c'est parce que dans la liste des rivières, la Petite Décharge n'est pas là, si vous pouviez nous donner les informations ultérieurement de son débit moyen, de son débit maximum et de son débit d'étiage, ce serait utile. C'est correct?

PAR M. SERGE HÉBERT:

J'ai les débits de la Petite Décharge. Donc la Petite Décharge, pour la période d'enregistrement 1944-1990, donc les statistiques ont été comptabilisées sur cette période-là, on a un débit annuel moyen de cent vingt et un virgule quatre mètres cubes-seconde ($121,4 \text{ m}^3/\text{s}$); un étiage annuel de dix virgule soixante-neuf mètres cubes-seconde ($10,69 \text{ m}^3/\text{s}$), donc l'étiage hivernal; et un étiage estival, le 7-Q-2, de onze virgule trois mètres cubes-seconde ($11,3 \text{ m}^3/\text{s}$).

Donc les rejets de la papetière sont de l'ordre d'une couple de mètres cubes-seconde, un à deux mètres cubes-seconde ($2 \text{ m}^3/\text{s}$).

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous son débit maximum aussi?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Non, j'ai pas cette donnée-là avec moi.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je vous rappelle, monsieur le Président, qu'on a déposé auprès de la Commission un document qui s'intitule "La qualité de l'eau des rivières du Québec, état et tendances".

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous m'avez volé mon scoop! J'allais dire à madame qu'il y a un document écrit par monsieur Painchaud, et qui est identifié dans la documentation comme SURF13. Alors c'est pas qu'on fait du surf, mais surf veut dire eaux de surface, dans notre jargon; et 13, c'est le treizième document sur les eaux de surface, dans la documentation du BAPE.

Alors il y avait un complément de réponse qui devait venir de la région, il y a eu un relais; alors qui prend la balle au bond?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Oui, monsieur Martin Lamontagne va vous donner l'information concernant les difficultés dans le secteur sud de la municipalité d'Alma.

PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:

Monsieur le Président, la Ville d'Alma possède deux (2) stations d'épuration des eaux usées, il y en a une dans le secteur nord qui est partagée avec la municipalité de Delisle, cette

station-là n'est pas problématique, elle fonctionne très bien depuis le milieu des années quatre-vingt.

Celle qui est en cause, c'est la station d'épuration du côté sud, qui n'a pratiquement jamais fonctionné, pour des raisons que la Ville d'Alma, de par sa topographie, possède de nombreux postes de pompage, dont entre autres un poste de pompage localisé près du pont, et ce poste de pompage là a beaucoup de problèmes d'ensablement.

Il y a eu des travaux correctifs qui ont été apportés, il y a environ trois (3) années, à ce poste de pompage là, mais le problème demeure chronique, et ça fait en sorte que - la majorité des eaux usées doivent passer par ce poste de pompage là, et compte tenu des problèmes, il y a toujours surverse.

La Ville d'Alma n'est toujours pas propriétaire de cet ouvrage-là, c'est toujours remis à la Société québécoise d'assainissement des eaux, qui doit apporter les correctifs à cette station-là. Et le problème perdure encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, madame?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on peut avoir maintenant votre deuxième question?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Oui, la deuxième. Il y a quelques années, j'ai eu à travailler avec des petites municipalités dans le cadre du traitement des eaux du Québec, c'était avant le nouveau programme, le PADEM.

Et à cette époque-là, ça fait quand même cinq (5) ou six (6) ans maintenant, il y a beaucoup de petites municipalités dont on a doté de traitement des eaux usées par des systèmes d'aération, elles ont reçu des subventions, mais le remplacement des pièces est souvent un problème de coûts importants, et on m'a souvent rappelé, sous le couvert d'anonymat, qu'il y avait pas vraiment de contrôle qui était effectué auprès des petites municipalités, par le ministère de l'Environnement, et que les chiffres pouvaient facilement être transmis au ministère, parce qu'il y avait aucune vérification, contre-vérification faite pour le traitement des eaux usées.

Moi, je voudrais savoir, au ministère de l'Environnement ou au gouvernement du Québec, au ministère des Affaires municipales, parce que maintenant c'est la gestion de l'un et le suivi de l'autre, quel est le mécanisme d'évaluation des techniques et des équipements des municipalités qui sont faits depuis ce temps-là, depuis qu'on a doté ces petites municipalités là, pour s'assurer que techniquement, elles sont en mesure de traiter les eaux, et ce qui sort est effectivement une eau de qualité?

Est-ce qu'on utilise seulement des manifestes, des données qu'on transmet au ministère ou s'il y a des véritables vérifications faites dans ces municipalités-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous doutez que c'est une question qui a été un peu soulevée ailleurs aussi, mais on va retourner chercher les réponses. Monsieur Latulippe, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui monsieur le Président. Comme on a souligné antérieurement, certains éléments pour la réponse à cette question, techniquement, l'aspect technique relève du ministère des Affaires municipales, c'est-à-dire aspect technologique et technique de la station.

À partir du moment où le ministère des Affaires municipales la décrète conforme, elle est transmise en principe au ministère de l'Environnement pour le suivi de la performance.

Nous sommes actuellement à refaire nos devoirs quant au suivi de la performance qui, actuellement, se fait en partie dans les directions régionales, pour une cinquantaine de stations, et en partie au central, pour un bon nombre de stations également. Le suivi doit être revu au ministère, actuellement, puisqu'on a un manque de ressources au central pour assurer un suivi parfait.

Donc avec nos collègues du MAM, nous sommes en discussion. Nous devrions déposer aux autorités du ministère, d'ici quelques semaines, j'allais dire au printemps, des documents de réflexion pour la prise en charge commune de ce suivi-là.

Donc le ministère des Affaires municipales, dans certains cas, assure le suivi pour nous, et la direction du ministère a pris la décision que ce suivi de performance serait revu au ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais reprenons quand même la mécanique. L'intervention de madame est à l'effet de la qualité des rejets, finalement, et l'allusion qu'elle apporte, c'est que voici des municipalités, petites municipalités, qui ont eu des installations, il y a probablement des bris d'équipements ou de l'usure,

on ne remplace pas nécessairement les équipements défectueux parce qu'on n'a pas d'argent, et elle veut savoir qui fait le contrôle, et comment le contrôle se fait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Pour fournir une réponse complète et adéquate, comme nos collègues du MAM sont absents, je devrai, monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y en a un! Monsieur du MAM est ici, il y a un représentant du MAM, oui.

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Le service qui s'occupe de ce domaine-là, c'est le Service du suivi des équipements. Présentement, ce service-là est en élaboration d'un programme de suivi, tel que monsieur Latulippe en a parlé.

Il y a des recherches qui sont faites, aussi, pour assurer effectivement, dans un deuxième stade, la pérennité des équipements.

Ces programmes-là sont en train d'être mis à jour. C'est au stade où on en est rendu, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, le problème est pas de savoir qu'on va avoir un bon système. Madame veut juste savoir comment ça marche maintenant.

Découragez-vous pas, madame, c'est des conciliabules, c'est rien, ça.

Est-ce que vous savez, on a eu déjà un certain nombre d'échanges là-dessus, la municipalité, elle, est-ce qu'elle fait des relevés sur l'eau qu'elle rejette dans la rivière ou dans l'effluent?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Écoutez, on peut prendre la question en note, et puis revenir demain. Parce que je suis un représentant du ministère, du MAM, mais c'est pas le domaine de ma spécialité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous connaissez pas le mécanisme au complet?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon.

Vous, vous le connaissez, vous êtes capable de me le redire!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

On va le répéter, mais on pourra le préciser également avec nos collègues du MAM demain.

Évidemment les objectifs de rejets ont été donnés à la municipalité; celle-ci fait le relevé de ce qui se passe dans sa station, c'est envoyé au ministère de l'Environnement qui en fait une compilation pour des mesures de contrôle.

Et c'est cet élément-là qui est en révision, au ministère, pour assurer un suivi adéquat. Actuellement nous devons, comme je l'ai souligné, avec nos collègues du MAM, revoir toute cette mécanique-là, puisqu'il existe actuellement trois (3) partenaires qui assurent, si vous voulez, un suivi des stations.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais qui fait la vérification de ce qui sort de l'usine et qui s'en va dans la rivière; c'est la municipalité elle-même?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. La municipalité le fait, elle envoie les résultats au ministère de l'Environnement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est ça? Non, il me semblait que c'était au ministère des Affaires municipales, qui vous le renvoyait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Non. Le suivi se fait chez nous. Maintenant, c'est ce suivi-là où le manque de ressources nous amène à revoir toute cette mécanique-là.

Il y a une cinquantaine de stations qui sont suivies par les régions, deux cent cinquante (250) ou deux cents (200), à peu près, par le service central, et un certain nombre, environ cent cinquante (150), mais je vous préciserai ces chiffres-là demain, qui demeurent au ministère des Affaires municipales.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Mais il reste que la procédure fait que c'est la municipalité elle-même qui vérifie le résultat, la performance finale de ses équipements, c'est-à-dire qui dit la nature de l'effluent qu'elle rejette en fonction des objectifs environnementaux de rejets, et elle vous informe?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et l'inquiétude de madame, c'est probablement que, quelqu'un peut-tu tricher dans le jeu, et est-ce que le ministère de l'Environnement ou le ministère des Affaires municipales fait de la contre-vérification de temps en temps, est-ce que vous retournez, temps en temps, aller voir dans leurs tuyaux, pour voir si ce qui sort est conforme à ce qu'on dit.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Exactement. Je pense que la question est tout à fait pertinente, parce que c'est ce que le ministère des Affaires municipales, sur l'aspect technique, et le ministère de l'Environnement, sur la performance qui nous est soulignée, compte tenu du suivi que la municipalité fait, que nous ne contrôlons pas de façon exacte pour le moment, puisque nous sommes à revoir nos processus à ce niveau-là, au niveau du central...

PAR LE PRÉSIDENT:

Dois-je comprendre qu'actuellement, il n'y a pas de contre-vérification et que votre intention est d'en mettre une sur pied?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je ne dirai pas qu'il y en a pas du tout, mais pour le moment, il n'est pas complet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Monsieur le Président, monsieur Martin Lamontagne pourrait vous parler de ce qui se passe dans sept (7) municipalités qui disposent de neuf (9) équipements, ici, dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

Formidable, merci!

PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:

Il se fait une forme de contre-expertise, là, pour répondre à la question, monsieur le Président.

C'est qu'à la Direction régionale, actuellement, il y a neuf (9) usines de traitement des eaux usées qui nous sont transférées, donc je veux dire, on fait le suivi en région, au même titre que le ministère des Affaires municipales.

Sauf que nous, on fait un suivi à titre de contre-expertise. C'est-à-dire que deux (2) fois par année, il y a un technicien à la Direction régionale qui va échantillonner notamment l'effluent de la station d'épuration des eaux usées, et son échantillonnage correspond à la même période que lorsque la municipalité réalise la sienne. Donc ça nous permet de faire une contre-expertise, une fois qu'on a les résultats en main et que la municipalité les transmet au ministère des Affaires municipales, on les reçoit, donc on est en mesure de comparer les deux (2) résultats.

Et ça, ça se réalise actuellement pour neuf (9) stations d'épuration d'eaux usées dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

Neuf (9) sur combien, à peu près?

PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:

On a environ trente-cinq (35), je crois, stations d'épuration d'eaux usées municipales, dans la région.

PAR Mme URSULA LAROCHE:

Je terminerais, monsieur le Président, en continuant, c'est quoi les sanctions pour une municipalité qui contrevient aux normes, et combien ont été sanctionnées au cours des dernières années.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Alors si vous prenez une municipalité en défaut, qu'elle n'atteint pas ses objectifs environnementaux de rejets, quelles sont les procédures que vous suivez et est-ce qu'il y a des sanctions qui sont prises?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Monsieur Lamontagne va répondre à cette interrogation.

PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:

Actuellement, il n'y a pas de réglementation, monsieur le Président, qui légifère les rejets d'eaux usées des stations d'épuration des eaux usées.

Par contre, quand les municipalités adhèrent au Programme d'assainissement, il y a une convention qui est signée avec le gouvernement, et les municipalités s'engagent à respecter les exigences de rejets à la station d'épuration des eaux usées.

Actuellement, on n'a pas eu, à la Direction régionale, à mettre en place un mécanisme de poursuite quelconque, pour sanctionner les municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que dans la convention, il y a des clauses qui prévoient l'intervention, si la municipalité en question, pour des raisons qui dépendent d'elle-même, c'est-à-dire de sa propre déficience parce qu'elle a pas bien entretenu ou bien géré sa station, est-ce que la convention prévoit une forme de pénalité, si elle n'a pas rencontré, respecté les termes de son contrat?

PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:

Monsieur Latulippe va répondre à la question.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, ce qu'on va vous répondre de façon adéquate, c'est qu'on va vous déposer une convention type; et à l'intérieur de cette convention, on pourra donner les explications qui s'imposent. Demain, probablement qu'on aura copie d'une convention type, on pourra vous donner aussi les explications avec nos collègues du MAM, sur cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

S'il y a pas de sanction, est-ce qu'il y a de l'information au public des dépassements de normes?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est un autre aspect de toute cette convention-là que j'aurai à vérifier.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

Quand vous parlez de performance, la performance relève de la juridiction du ministère de l'Environnement, il s'agit, si je comprends bien, de la conformité des rejets avec les objectifs?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà. C'est la performance environnementale. Tandis que la performance technique, si je peux m'exprimer ainsi, est du ressort du MAM.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Parlant du Programme d'assainissement des eaux du Québec et du PADEM, Programme d'assainissement des eaux municipales, je lisais dans Le Devoir de lundi, parce que quand on fait de l'avion, ça nous permet de lire Le Devoir, une lettre de Guy Leclerc, président-directeur général de la Société québécoise d'assainissement des eaux, où il explique la différence de performance

de quarante pour cent (40%) d'un programme par rapport à l'autre, et il mentionne, c'est là-dessus que je voudrais avoir des commentaires:

"Ce n'est pas faire injure au PADEM que de reconnaître que plusieurs de ses paramètres essentiels (normes de construction, grandeur des bassins de rétention, normes de rejets, équipements de laboratoire) ont été revus à la baisse si on le compare au PAEQ."

Est-ce que c'est vrai?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

J'oserai pas commenter là-dessus, puisque la Société québécoise d'assainissement des eaux relève de mes collègues du ministère des Affaires municipales. Je pense que là-dessus, je m'avancerais un peu trop pour commenter cet article.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, mais c'est intéressant, et ça reste important que le ministère des Affaires municipales, si vous avez pas la réponse, que vous nous fournissiez à la Commission cette réponse-là.

Parce que d'après ce qui est dit là, le PADEM a des normes plus basses que le PAEQ, et c'est ce qui expliquerait la différence de quarante pour cent (40%) dans les résultats financiers.

Les normes plus basses sont les normes de construction, de grandeur des bassins de rétention, les normes de rejets, les normes de rejets sont plus basses, c'est intrigant, et les équipements de laboratoire.

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Monsieur Genest, je peux dire, à ce que je sache du PADEM et du PAEQ, qu'il y avait une différence de clientèle. Le PADEM s'adressait à des beaucoup plus petites municipalités que l'objectif recherché par le PAEQ. Ça fait que déjà en partant de là, déjà il devrait y avoir des différences au niveau du design, en partant.

Mais je crois qu'on a préparé une réponse à l'article de monsieur Leclerc, réponse que je pourrai me procurer et vous déposer demain.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, s'il vous plaît. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste pour l'information de l'assemblée, dans nos sigles, le PAEQ, c'est Plan d'assainissement des eaux du Québec qui a été mis en place autour de 1978, pour équiper les municipalités, surtout les grandes municipalités, d'équipements d'assainissement des eaux, donc d'épuration des eaux. Tandis que partir de 94, ce programme-là, qui était au ministère de l'Environnement, a été transféré au ministère des Affaires municipales et a changé de nom, et est devenu le PADEM, Programme d'assainissement des eaux municipales, avec évidemment souvent comme cibles des cibles de municipalités plus petites.

La SQAE, c'est la Société québécoise d'assainissement des eaux, qui est une entreprise gouvernementale mise sur pied par le gouvernement pour financer, aider les municipalités à trouver le financement, et souvent le soutien de compétence technique au plan de l'ingénierie, pour réaliser leurs travaux.

REGROUPEMENT RÉGIONAL DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Élise Gauthier, s'il vous plaît.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, j'aurai donc trois (3) questions à vous adresser.

D'abord la première, il y a quelque chose qui m'a intriguée dans le fait qu'on dit qu'on n'a pas toute la connaissance en matière de quantité d'eau souterraine qui existe au Québec ou qui est au Québec. Et je me demande comment, sans avoir cette connaissance-là, comment on peut établir une gestion publique des eaux au Québec. Ça, c'est ma première question.

Ma deuxième question concerne le travail de la CPTAQ, en matière de dézonage. Bon nombre de municipalités, de villes tendent à avoir de plus en plus d'espaces industriels, ce qui est peut-être normal dans une société de production et de consommation en cette fin de siècle, mais moi, j'aimerais savoir s'il y a des règles, des normes que la CPTAQ doit respecter en matière de nappe phréatique, c'est-à-dire de la profondeur de la nappe phréatique.

Je pourrais vous citer en exemple quelques entreprises ici qui ont été construites sur du terrain, des espaces où la nappe phréatique est à trois-quatre (3-4) et cinq (5) pieds, pas des mètres, des pieds. Alors les risques de pollution de l'eau souterraine, à ce moment-là, sont plus grands que si la nappe phréatique est un peu plus en profondeur.

Et ma dernière question, comment le gouvernement du Québec peut-il penser à établir une loi globale, oui, sur la gestion des eaux, mais une gestion des eaux qui soit québécoise?

On regarde notre région, et madame Gallichan en a souligné un aspect, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec ses barrages, avec ses quantités énormes d'eau que nous avons, je ne crois pas qu'on soit capable de gérer les eaux d'ici comme les Gaspésiens vont gérer la leur, ou les gens de la Côte-Nord vont gérer la leur.

À mon humble avis, établir une loi globale sur la gestion, oui, mais l'application de cette gestion-là, au niveau québécois, m'apparaît des plus problématique, et je la verrais plutôt gestion régionale. Comme ça, ça nous permettrait d'avoir quelqu'un ici en région pour gérer nos barrages.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui est un sujet assez débattu, de temps en temps. Bien!

Alors même si vous en avez trois (3) et que la norme est de deux (2), je pense qu'on va avancer dans les trois (3).

Alors premièrement, monsieur Latulippe, en référence aux eaux souterraines, vous avez dit que nous n'avons pas toute la connaissance, que nos connaissances sont encore limitées dans ce domaine-là, et madame demande, comment arriver à gérer et à établir une politique cohérente, quand on ne possède pas la connaissance.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, je pense que madame a tout à fait raison au niveau du questionnement, c'est d'ailleurs ce qui apparaît aux pages 16 et 17 du document gouvernemental, on fait état d'une méconnaissance de la cartographie hydrogéologique, entre autres choses, et que le tout relève des études hydrogéologiques du cas par cas.

Cette méconnaissance-là nous porte justement à nous questionner et à entendre justement les suggestions publiques, et c'est la démarche que j'expliquais au tout départ, contrairement au document sur les matières résiduelles, ce document-là se veut un document de la situation et ne fait pas, ne cache pas cette méconnaissance-là et vise à entendre l'opinion du public, les mémoires qui seront déposés à votre attention, monsieur le Président, en septembre.

Maintenant, je pourrai demander à mon collègue Michel Ouellet de compléter au niveau technique, sur les eaux souterraines.

PAR M. MICHEL OUELLET:

Bon, si on parle de gestion publique actuellement, c'est-à-dire d'autorisation de captage d'eaux souterraines, bon, ça a déjà été dit auparavant, actuellement il y a deux (2) types d'ouvrages de captage d'eaux souterraines qui font l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il s'agit des captages à des fins d'eaux commerciales, eau de source, eau minérale, ainsi que les captages destinés à l'approvisionnement de réseaux de distribution d'eau potable.

Alors pour ces deux (2) types d'ouvrages là, dans le contexte de l'étude du projet pour l'émission d'autorisations, il y a nécessité de déposer une étude hydrogéologique. Alors je crois que pour autoriser ou non le projet, je dirais que généralement, l'étude hydrogéologique permet de répondre aux questions justement d'ordre quantitatif, à savoir est-ce que la formation géologique aquifère exploitée est capable de fournir finalement les quantités d'eaux requises par l'exploitant.

C'est l'objectif d'ailleurs de l'étude, la caractérisation de l'essai de pompage, je rentrerai pas dans les détails techniques mais lors de la réalisation de l'essai de pompage, de son analyse, il y a des règles de l'art à suivre qui permettent justement de vérifier ces choses-là.

Ceci dit, lorsque le nombre d'usagers de la ressource est particulièrement important dans une même région, qui exploitent la même formation géologique aquifère, effectivement là, si on parle de prévention de conflits d'usages, ces choses-là, ça peut devenir assez lourd de la part de l'exploitant de réaliser une étude qui tiendrait compte de tous les impacts possibles de son captage sur les autres usagers et finalement, de l'effet d'addition, de l'addition de son projet de captage sur l'ensemble des autres exploitants de la ressource aquifère.

Donc ça, c'est soulevé d'ailleurs dans le document de consultation, lorsqu'on parle du fardeau qui est mis sur les épaules de l'exploitant. Là, il y a peut-être une situation où il y aurait lieu d'envisager une gestion je dirais locale, régionale, de la formation géologique aquifère, compte tenu justement du grand nombre d'exploitants et du fardeau qui devient particulièrement lourd sur les épaules des exploitants.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste une chose, monsieur Ouellet, que je voudrais vérifier. Est-ce que les piscicultures ne font pas partie aussi de votre processus d'autorisation selon 32?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Ils sont pas assujettis en vertu d'une autorisation en vertu de 32, mais en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Ceci dit, étant donné que les piscicultures, généralement, ils ont besoin de beaucoup d'eau et ils ont recours à l'eau souterraine très fréquemment, en raison des quantités d'eau qu'ils ont besoin, ils se doivent de réaliser une étude hydrogéologique, ne serait-ce que pour s'assurer que les quantités d'eau prélevées pourront l'être sur une longue période de temps, ne serait-ce que pour amortir les coûts d'investissement de l'entreprise.

Donc à ce moment-là, l'étude réalisée fournit quand même une masse d'informations intéressantes, qui permet de vérifier justement quel pourrait être l'impact sur d'autres usagers du captage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on peut dire que le service dans lequel vous travaillez est un service qui est consacré à la connaissance de l'eau souterraine?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Non. Le service des pesticides et des eaux souterraines a un mandat qui, je dirais, peut être divisé en deux (2).

La première partie de son mandat, c'est de voir à l'élaboration ou de participer à l'élaboration de tout ce qui a trait, toutes les lois, règlements, politiques qui touchent à la ressource eau souterraine, donc développement de ces aspects-là.

L'autre partie du mandat, c'est de fournir une expertise dans le domaine de l'hydrogéologie, en support aux autres unités du ministère de l'Environnement, c'est-à-dire les directions régionales, les directions qui travaillent au niveau des évaluations environnementales.

Et il faut mentionner aussi qu'on a une entente administrative avec le MAPAQ, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement a une entente administrative avec le MAPAQ, dans le cadre de l'examen des projets d'eaux commerciales, c'est-à-dire que l'analyse du volet hydrogéologique du projet est faite par nos services, au ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a un service de la connaissance de l'eau souterraine, au ministère de l'Environnement?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Il y a pas un service de la connaissance de l'eau souterraine comme tel, qui porte ce nom-là.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, vous touchez un point particulier. Le ministère est à revoir toute la mécanique de connaissance et à étudier la possibilité de constituer une direction qui serait responsable notamment de la connaissance, au ministère.

Donc sous l'égide de pressions et de réponses, le PER que j'expliquerai pas en détail ici, cette direction-là aurait certainement comme mandat d'accentuer la connaissance et de desservir l'ensemble des clientèles du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je veux savoir, si la connaissance de l'eau souterraine, est-ce que les experts que vous avez sont tous dans l'unité à laquelle appartient monsieur Ouellet ou s'il y en a d'autres ailleurs?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Au niveau du central, les hydrogéologues sont dans mon service, le service des pesticides et des eaux souterraines.

Cependant, certaines directions régionales, au sein de leur personnel, ont un hydrogéologue, une personne qui a une formation en hydrogéologie.

Et puis il faut dire aussi que dans d'autres directions, dont la Direction des politiques du secteur municipal, les gens qui travaillent au niveau des matières résiduelles ont une formation aussi qui touche à l'hydrogéologie, donc disposent d'une certaine expertise qu'ils appliquent dans un champ d'activités particulier, qui est justement la gestion des matières résiduelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va aller un peu plus loin encore, si vous permettez.

Dans l'échange qu'on a eu hier, quand j'ai posé des questions sur la comptabilisation des données sur les puits creusés, vous avez invoqué comme argument l'incapacité que vous aviez de compiler les données qui sont transmises par les foreurs, parce qu'il y avait eu des coupures de personnel dans votre équipe.

Ce que je veux savoir, c'est: est-ce que depuis cinq (5) ans, le ministère consacre moins de ressources à la connaissance de l'eau souterraine qu'il ne le faisait auparavant?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Ce que je peux mentionner, c'est qu'en 1994, nous étions quatre (4) hydrogéologues et trois (3) techniciens en hydrogéologie. De ce nombre, en 94, lorsqu'il y a eu différentes coupures au ministère de l'Environnement, il y a deux (2) techniciens en hydrogéologie dont les postes ont été abolis.

Et puis l'activité qui a été touchée, à ce moment-là, à aller jusqu'en 94, on opérait je dirais un réseau de suivis piézométriques, de stations piézométriques, c'est-à-dire ce sont des puits d'observation à différents endroits dans la province, qui étaient équipés de limnigraphes, d'appareils qui permettaient de mesurer les niveaux d'eau à des intervalles de temps réguliers, et puis le réseau a été finalement fermé.

Alors les personnes qui travaillaient à ce réseau-là, les postes ont été coupés.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour compenser les coupures dans votre secteur, est-ce qu'il y a eu, au niveau régional, des ajouts de spécialistes dans le domaine de l'hydrologie?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Je pourrais pas répondre à cette question-là, je suis pas assez au courant des mouvements de personnel aux directions régionales pour pouvoir me prononcer là-dessus.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Pour répondre véritablement à votre question, c'est non.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., ça va.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'à votre connaissance, il y a une ou des MRC qui ont une carte hydrogéologique complète de leur territoire, et qui sont en mesure de faire le suivi des formations aquifères sur leur territoire?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Je dirais, bon, disons, elles sont peut-être pas tout à fait disponibles parce que le projet est pas complété, il y aurait le cas de la MRC de Portneuf qui, en raison du projet pilote, le projet de recherche réalisé par le Centre géoscientifique du Québec, vont disposer d'une cartographie hydrogéologique particulièrement complète.

Pour les autres MRC ou les autres territoires du Québec, à ce moment-là, il y a différents documents qui existent. Le problème, ce que j'appelle un problème, c'est plutôt la nature des documents et la quantité d'informations que ces documents-là comportent, et puis peut-être le niveau de raffinement au niveau de l'information.

Je vais donner un autre exemple, c'est le cas de la MRC de Montcalm, pour laquelle un de mes collègues a réalisé, en 1990, une cartographie de la vulnérabilité des eaux souterraines, en utilisant une méthode qui se nomme drastique, et puis finalement, ça a été fait à l'échelle un vingt millièm^e (1:20 000^e), et je dirais que c'est un excellent document, là, qui donne une bonne image je dirais de la vulnérabilité des eaux souterraines sur le territoire de la MRC de Montcalm.

Et ce document-là a été présenté aux gens qui travaillent au niveau de l'aménagement du territoire de la MRC de Montcalm, par mon collègue, lorsqu'il a complété son travail, en 1990; dans le cadre de sa thèse de maîtrise, je devrais préciser.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais pour en revenir à la question de madame Gauthier, est-ce que c'est nécessaire d'avoir toute la connaissance hydrogéologique des réserves du Québec pour en faire la gestion, ou si certains indicateurs permettent de le faire adéquatement?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Bon, je pense pas - de toute façon, dans le document de Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, finalement on ne précisait pas qu'il devait y avoir cartographie hydrogéologique de l'ensemble du territoire habité du Québec, ne serait-ce, bon, parce que l'occupation du territoire est fort variable sur l'ensemble du territoire habité, et l'utilisation d'eaux souterraines est différente, ces choses-là.

Il y aurait peut-être lieu de se doter peut-être d'indicateurs, justement, pour identifier de façon prioritaire les zones où il y aurait peut-être justement nécessité de se doter - c'est un outil dans le fond la cartographie hydrogéologique - où il y aurait nécessité de se doter d'un tel outil pour justement prendre en considération la ressource eau souterraine, au niveau par exemple de l'aménagement du territoire, pour justement agir de façon prioritaire.

Mais je dirais pas qu'il faudrait, à très court terme, couvrir l'ensemble du territoire, parce que justement, l'utilisation de l'eau souterraine, l'occupation du territoire est fort variable.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, merci.

Ça va pour cette première question, madame?

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous aurez des informations supplémentaires, on a déjà discuté de certains points, et notamment sur les études des nappes souterraines, dans un échange que nous avons eu à Québec, je pense que c'est le 22 ou le 23 mars, je peux me tromper d'une journée, avec monsieur Michaud, précisément celui qui a fait l'étude de la nappe dans la MRC de Portneuf; et si vous vous reportez aux transcriptions, vous aurez là des indications fort intéressantes au niveau des méthodologies qui ont été suivies et de ce que ça veut dire, l'investissement pour une cartographie dans une MRC en particulier.

Pour ce qui est de votre deuxième question, il y a malheureusement personne du MAPAQ qui est ici, parce que je pense que les critères de la CPTA, pour la prise en compte de l'eau souterraine - je peux pas assigner la CPTA, parce que c'est un tribunal et une commission n'assigne pas un tribunal, mais je vais aller chercher l'information auprès du ministère de l'Agriculture qui, en général, a été là et n'est pas là ce soir.

Est-ce qu'ils ont lu le bilan régional qui disait qu'il y avait seulement trois pour cent (3%) de l'agriculture au Québec dans la région, ce qui explique leur absence, mais je vais essayer d'obtenir une réponse d'ici demain; et si jamais j'en ai pas une ici demain, soyez assurée que la question ne sera pas oubliée.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donnez votre nom à l'arrière, et on vous rejoindra pour vous dire quelle aura été la réponse.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Troisièmement, le gouvernement du Québec, bon, tout le problème d'une loi globale.

Vous remarquerez, avant que je donne la parole à monsieur Latulippe là-dessus, vous remarquerez que nous, on est sur la gestion de l'eau au Québec, et c'est pas sûr que notre conclusion va consister en une législation. Peut-être qu'on fera des propositions de législation, mais c'est pas nécessairement dans notre mandat.

Mais vous voulez savoir comment peut s'articuler une perspective d'ensemble pour le Québec, avec la prise en compte des spécificités régionales, et dans la tournée qu'on fait, on s'aperçoit que la question de l'eau varie effectivement considérablement d'une région à l'autre.

Alors monsieur Latulippe, vous pouvez y aller maintenant!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Bon, disons qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le schéma d'aménagement et le document complémentaire du schéma permet sinon oblige la municipalité à

établir et à déterminer, dans le schéma, des situations particulières à la région, notamment pour des raisons écologiques. Et je cite le paragraphe 6 de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui dit:

"La municipalité doit, à l'égard du territoire, déterminer tout ou partie du territoire présentant pour la Municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique."

Il y a des pouvoirs qui existent, à l'heure actuelle, au niveau de la MRC. Évidemment, la Municipalité régionale de comté, de par les lois actuelles, est en quelque sorte, et soit dit absolument pas péjorativement, mais est une coopérative de services, en ce sens que ce ne sont pas des élus qui siègent au conseil de la MRC, donc il peut y avoir des ententes de fourniture de services sur certains aspects.

Les pouvoirs habilitants de la MRC sont notamment en matière d'aménagement du territoire, et elle peut influencer les règlements de zonage locaux, pour les protections ou pour adopter, dans un règlement de zonage, par exemple des normes particulières ou prohiber des usages ou des constructions à proximité des cours d'eau, et pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou d'environnement.

La Politique de protection des rives, également, fait partie du corpus législatif de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et fait obligation pour la MRC d'assurer, et les municipalités locales surtout, d'assurer une protection adéquate au niveau de l'eau.

Vous avez aussi, également, dans l'article 113.22 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un article qui permet d'élaborer des distances séparatrices en vertu du Règlement de zonage, lorsqu'il y a des activités agricoles, pour protéger une source d'approvisionnement en eau.

Ce sont tous des pouvoirs qui existent pour les municipalités.

Maintenant, une gestion globale de l'eau relève actuellement, c'est le ministre de l'Environnement qui, en vertu de l'article 13 de la Loi sur le ministère, qui est le gestionnaire de l'eau au Québec, qui a la responsabilité de la gestion de l'eau au Québec.

Maintenant, c'est une responsabilité d'aspect national, donc de juridiction québécoise, et comme on l'a souligné d'entrée de jeu, monsieur le Président, tout à l'heure dans la présentation, la multiplicité des lois, qu'on parle du Code civil qui différencie par exemple le droit commun pour les eaux de surface, le droit privé pour les eaux souterraines, qu'on parle des multiples lois comme la Loi sur le régime des eaux, le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles voient à l'application de cette loi-là.

Il y a une multitude de ministères, tant provinciaux, et même le gouvernement fédéral, en vertu de la Constitution, a des juridictions en matière d'eau.

Alors c'est une prise en compte, et c'est ce qu'on soumet à la consultation, comme on l'a mentionné d'entrée de jeu, pour définir, pour une première fois au Québec, une politique globale de l'eau.

Et cette juridiction-là, parce qu'une politique est des grandes orientations, on parle de la Politique de protection des rives, on parle de la Politique des neiges usées, la Politique de réhabilitation des sols contaminés, ce sont des grandes orientations qui seront données par le gouvernement, et qui prendront en compte l'opinion de la population, et à ce moment-là, les juridictions pourront peut-être être modifiées, au niveau local et régional, pour donner suite à ça.

Vous avez également le Rapport sur la fiscalité municipale qui vient tout juste d'être déposé, et qui donne une certaine recommandation ou une certaine piste, notamment en matière de possibilités de juridictions au niveau de la fiscalité, au niveau de la MRC; que les gens de la MRC soient élus plutôt que désignés par leur conseil respectif.

Alors ça fait partie des éléments de réflexion, et je vous ai souligné, monsieur le Président, que le document se voulait non pas un document qui suggère une approche, mais un document qui suggère plutôt un questionnement, et qui fait état de la situation.

Et je pense que l'intervenante, au niveau de la multiplicité et de la gestion globale, se pose les bonnes questions. Et ce sera dans la politique et dans les suites qu'on y donnera qu'on pourra y répondre de façon adéquate.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

En tout cas, madame, juste vous dire une chose, le mandat qu'on a est assez précis là-dessus, parce qu'il nous dit de distinguer de manière spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Donc si on oubliait cette question-là, je pense qu'on manquerait notre mandat.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Merci beaucoup, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

Alors je m'aperçois que j'ai l'habitude de faire une pause santé, et j'étais en train complètement de l'oublier.

Alors on va prendre une pause santé de quinze (15) minutes, et je reviendrai donc avec monsieur Alain Rouleau.

J'ai trois (3) autres personnes en attente, je vais essayer de tous vous passer ce soir, mais ça dépend évidemment de l'ampleur des questions qui sont soulevées.

Mais à tantôt, merci!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
CENTRE D'ÉTUDE SUR LES RESSOURCES MINÉRALES - UQAC

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors s'il vous plaît, je demande monsieur Alain Rouleau, s'il vous plaît.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

Mon intervention va porter essentiellement sur les eaux souterraines, donc je vais continuer dans la ligne de l'intervenante précédente. Et j'ai deux (2) éléments d'information donc à vous transmettre et une question. Donc je me demande si c'est recevable.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Donc les deux (2) éléments d'information, le premier pour porter à votre attention que nous avons tenu ici, à Chicoutimi, le 5 mars dernier, un forum sur les eaux souterraines au Saguenay-Lac-Saint-Jean, leur mise en valeur et leur protection.

Ça a été organisé conjointement par le CRCD, le Conseil régional de conservation et de développement de la région, et le Centre d'étude sur les ressources minérales de l'UQAC, ici, à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Il y a eu environ cent trente (130) participants, donc ça a été bien suivi, de même que par les médias. Et c'était essentiellement une journée, et ça se voulait être une journée d'information et d'échanges d'idées, essentiellement.

Donc dans l'avant-midi, nous avons eu des conférenciers; dans l'après-midi, un atelier général pour recevoir des idées et questionnements. Donc c'était une sorte de préparatif à vos audiences. Donc c'était, je dirais, une coïncidence un peu organisée.

Et les conférenciers venaient des milieux universitaire, gouvernemental, surtout le ministère de l'Environnement, municipal, agricole, l'UPA en occurrence. Et il y a eu des participants d'à peu près tous les milieux concernés par les eaux souterraines.

Le programme et les résumés des conférences sont disponibles, ils étaient disponibles sur place. Nous préparons actuellement un document synthèse, nous espérons qu'il soit disponible

pour vous le remettre ce soir, mais il n'est pas encore disponible. Le programme et résumés est disponible, si vous voulez une copie, il nous fera plaisir de vous le remettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec plaisir, avec plaisir pour le besoin de la Commission, ce sont des documents officiels. Je ne dis pas que je le transmettrai automatiquement dans la documentation mais en tout cas, à nos fins, c'est déjà très important.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Très bien.

Donc j'aimerais simplement vous mentionner - ça, j'en suis toujours dans mon premier élément d'information - les principaux points saillants du forum, en cinq (5) points:

Le premier, c'est que plusieurs ont constaté la continuité physique entre les eaux souterraines et les eaux de surface, donc c'est tout à fait normal et indispensable que les eaux souterraines fassent partie intégrante d'une politique sur les eaux. Donc ça ne surprendra pas grand monde ici probablement.

Un deuxième point, que les quelques aquifères connus dans la région ont une eau généralement de bonne qualité, et qu'ils présentent un intérêt économique pour plusieurs municipalités. Donc comme le rapport de la régionale du ministère de l'Environnement l'a mentionné, environ soixante-deux mille (62 000) ou même soixante-six mille (66 000), en tout cas de l'ordre de grandeur au-delà de soixante mille (60 000) personnes s'alimentent par eaux souterraines, dont vingt-deux (22) municipalités.

Un troisième point, c'est l'important manque de connaissance sur les aquifères au Québec, et en particulier dans la région. Et de plus, une bonne partie des données disponibles sont de propriété privée et non publiquement disponibles.

Un quatrième point saillant concerne le milieu agricole, qui était impliqué directement dans notre forum, qui nous a informés qu'il veut mieux contrôler ses impacts sur la qualité des eaux. Mais par contre, les impacts en question sont actuellement mal connus.

Et le cinquième point du forum, un cinquième point saillant, c'est que la réglementation et la législation actuelle est plutôt mal adaptée à la réalité des eaux souterraines, étant donné que les eaux souterraines sont une ressource essentiellement mobile et que sa propriété, en particulier, est liée à celle du fonds, c'est-à-dire du terrain, et lequel est fixe, donc il y a quelque chose d'un peu incompatible. Et d'autre part, on a besoin de réglementer une ressource que l'on connaît plutôt mal.

Donc ceci, c'est les points saillants du forum, et ça termine le premier élément d'information que j'avais à vous transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Si vous permettez, je vais passer tout de suite au deuxième élément d'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Qui concerne l'hydrogéologie en socle précambrien au Québec. Je veux tout simplement porter à votre attention que des chercheurs de notre équipe, ici, à l'UQAC, ont élaboré, il y a environ un an, un document intitulé "Un aperçu de l'hydrogéologie en socle précambrien au Québec et des problématiques minières".

Ce document-là a été soumis pour publication dans un périodique, en français, il y a environ un an. Nous espérons en avoir un résultat d'acceptation à la publication avant l'audience, mais ça ne nous est pas venu encore. Mais je pense que nous prenons le risque de vous l'offrir, si vous voulez l'accepter.

Et je vais tout simplement mentionner, il y a six (6) points dans la conclusion, mais je vais tout simplement mentionner deux (2).

C'est qu'on connaît encore une fois très peu, en particulier dans le socle précambrien, les eaux souterraines au Québec, encore plus que dans les autres terrains géologiques.

Et que par contre, on peut extraire quelques dizaines de mètres cubes-heure, de vingt (20) jusqu'à peut-être cinquante (50) mètres cubes-heure, si on a des campagnes de prospection appropriées.

D'autres pays qui doivent s'en remettre uniquement à cette ressource appliquent régulièrement des méthodes de prospection plus raffinées que l'on applique ici, pour cette ressource-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Au fond, on n'en a pas besoin puisqu'on a tant d'eau qu'on n'a pas besoin de développer des techniques trop sophistiquées.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

C'est un peu ça, oui. Mais souvent, on les développe nous-mêmes pour d'autres pays.

Et une deuxième conclusion pertinente je pense ici, c'est que dans certaines régions, en particulier l'Abitibi, les exploitations minières représentent une bonne proportion du pompage des eaux souterraines dans le socle précambrien. Et le corollaire de ça, c'est qu'une bonne partie des connaissances que l'on peut espérer obtenir sur les eaux souterraines dans le socle précambrien, nous les obtenons souvent grâce à la collaboration des entreprises minières.

Donc ce sont les deux (2) conclusions pertinentes, je pense, que je peux aborder ici. Il y en a un certain nombre d'autres.

Donc j'aborderais tout de suite la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

La question!

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Ça concerne les eaux souterraines en région de pergélisol. Je sais que vous allez tenir une séance nord du Québec, vers le 25 mai, je ne sais pas exactement où, c'est peut-être pas déterminé, mais je pense que je ne pourrai pas y participer moi-même pour d'autres raisons, et puis je vous souligne que le pergélisol est présent sur plus de la moitié de la superficie du Québec, je dirais plus des trois quarts ($\frac{3}{4}$) de la superficie du Québec.

Donc il est discontinu au nord du cinquantième parallèle; il est grossièrement continu au nord du cinquante-cinquième parallèle, mais ça c'est très grossièrement; et sa profondeur maximale peut atteindre environ six cents (600) mètres. Donc où il y a du pergélisol, jusqu'à sa profondeur maximale, c'est gelé, donc il y a très peu de circulation.

Par contre, même dans les régions de pergélisol continu, il y a des secteurs où les terrains ne sont pas gelés, surtout sous les cours d'eau, sous les lacs, et où l'eau souterraine circule.

Il y a très peu de travaux au Québec, je dirais on peut les compter sur les doigts d'une main probablement, à comparer à d'autres pays dans un climat semblable, par exemple le nord de la

Russie où il y a beaucoup plus de travaux, et même dans les Territoires du Nord-Ouest, ici au Canada.

Pourtant, la ressource en eaux souterraines peut présenter un potentiel intéressant, en particulier pour les communautés amérindiennes qui vivent dans ce secteur-là, parce que ces eaux-là ne nécessiteraient en principe que très peu de traitement, ce qui peut présenter un intérêt économique et sanitaire intéressant. Et également, pour de futurs développements dans ce secteur.

Donc j'en viens à ma question: est-ce que vous pensez obtenir ou bien est-ce que vous avez obtenu, j'ai pas fait l'inventaire de tous les documents que vous avez, est-ce que vous pensez obtenir un portrait de la situation des eaux souterraines dans ces régions de pergélisol, de la part d'un service gouvernemental par exemple ou autres? Ceci termine ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes en train de nous enseigner. Alors enseignez-nous!

PAR M. ALAIN ROULEAU:

C'est une deuxième nature.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, non, c'est pas un reproche. Enseignez-nous, parce que nous n'avons pas vu encore ce problème-là.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Personnellement, je n'ai pas eu l'occasion de travailler, de mener des travaux de recherche. Je suis professeur et chercheur, j'ai un biais vers l'enseignement, donc il faut pas vous étonner que je donne un peu l'impression de...

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, mais je veux dire que vous nous sensibilisez à une question à laquelle nous ne sommes pas encore sensibilisés.

Comme on a dit, le ministère a mis sur pied un document de consultation, etc., nous faisons sortir toutes les études qui existent, mais là, sur les nappes souterraines profondes, sous le pergélisol, vous êtes la première personne qui nous parle de ça maintenant.

Alors si vous avez des indications, soit bibliographiques, soit de documents existants dans l'appareil gouvernemental, ou d'institutions qui font de la recherche là-dessus que nous pourrions interroger, c'est le temps, et vous nous rendriez service.

PAR M. ALAIN ROULEAU:

Je vais voir qu'est-ce que je peux faire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va vérifier du côté du ministère. C'est parce que le ministère doit préparer normalement un document sur la région du Grand-Nord, est-ce qu'il est prêt, et de un; et est-ce que la question des nappes souterraines dans le pergélisol est identifiée?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

La réponse à votre première question, monsieur le Président, c'est non, il n'est pas prêt encore, il est en termes d'écriture.

Pour l'information de la Commission, je soulignerai que le ministère de l'Environnement a délégué, au colloque dont monsieur fait état, un spécialiste, et comme il est ici aujourd'hui, je vais lui demander de répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. MICHEL OUELLET:

Bon, pour ce qui est de la question du pergélisol, moi, en tout cas à ma connaissance, non, on ne dispose d'aucun document qui traiterait de la question du pergélisol. Les inventaires hydrogéologiques qui ont été réalisés dans les années soixante-dix l'étaient par bassin versant autour du fleuve Saint-Laurent.

Moi, à ma connaissance, des travaux qui ont pu être faits au niveau du pergélisol, moi, je sais qu'à l'Université Laval, le Département de génie civil, il y a un chercheur, je sais pas même s'il est encore au département, mais qui faisait de la recherche sur le pergélisol, mais d'un point de vue comportement mécanique, c'est-à-dire quelles sont les conséquences du pergélisol sur la construction d'infrastructures, de bâtiments, de routes ou des choses comme ça, donc strictement le comportement mécanique des matériaux géologiques dans lesquels il y a des pergélisols.

Mais à ma connaissance en tout cas, je connais pas de gens qui ont fait des travaux sur justement, je dirais, la ressource pergélisol versus eaux souterraines et sources possibles d'approvisionnement en eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

Ressources naturelles.

PAR M. ROBERT TREMBLAY:

Il y a peut-être eu des études qui ont été faites en relation avec l'ouverture de mines, par exemple, je pense à la mine Raglan en Ungava, ou à la mine Asbestos Hill dans la péninsule de l'Ungava. Donc il y a peut-être eu des études ou il y en a sûrement eu sur l'eau souterraine, en relation avec l'exploitation minière, plus pour peut-être prévenir les problèmes ou les identifier.

Mais je peux vérifier, en tout cas. Je n'en sais pas plus là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous demande de vérifier, s'il vous plaît.

Il faudra qu'on vérifie également auprès d'Hydro-Québec, je sais pas si Hydro-Québec a fait des études, même s'ils cherchent plutôt l'eau de surface. Il y a probablement une série d'études, et il y a peut-être des données.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Monsieur Rouleau, croyez-vous qu'au Centre d'étude nordique, il puisse y avoir quelques chercheurs qui s'y soient attardés?

PAR M. ALAIN ROULEAU:

C'est possible. J'ai lu une bonne partie de leurs travaux sur la distribution du pergélisol et sur la végétation dans le secteur du pergélisol, et sur l'épaisseur du pergélisol, etc., mais sur la ressource eau souterraine, j'en ai pas vu, de la part du Centre d'étude nordique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous savons que dans les communautés Inuits, la question de l'eau potable et de sa distribution, ainsi que l'élimination des eaux usées, ce sont des questions qui sont fort complexes

et fort coûteuses, puisqu'il y a pas en général d'eau facilement disponible, mais qu'il y a un problème de transport et d'alimentation.

Mais la problématique que vous soulevez par rapport aux possibilités de l'eau profonde, là, vous marquez un point! Merci, c'est gentil à vous.

**ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC -
SECTION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Jean Martel, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN MARTEL:

Oui, bonsoir monsieur le Président. Je suis ici à titre de représentant pour l'Ordre des agronomes du Québec, section Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'Ordre des agronomes présentera un mémoire en temps opportun, et chaque région est représentée dans son secteur pour un peu prendre le pouls de la situation et rapporter à l'Ordre les sujets.

Ma question porte sur la pollution d'origine agricole, ma première question sur les eaux de surface.

J'aimerais savoir, on a parlé de la rivière Ticouapé, de la rivière Bédard qui avaient des charges en azote et en phosphore assez importantes, j'aimerais savoir de quelle façon on les mesure; est-ce qu'on les mesure dans la rivière elle-même ou si c'est au niveau des drains collecteurs?

Et à quelle fréquence, et comment on peut attribuer directement ces choses-là, au niveau de la rivière Bédard ou ces deux (2) rivières-là plus particulièrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je vais demander à monsieur Serge Hébert de répondre à la question, monsieur le Président.

PAR M. SERGE HÉBERT:

Alors c'est un échantillonnage qui est fait dans la rivière, à une fréquence mensuelle. Donc c'est un simple échantillon d'eau qui est recueilli, analysé à nos laboratoires.

Donc les fréquences ont déjà été à un pas un peu plus restreint que ça, donc à une fréquence plus élevée, mais maintenant on est à une fréquence d'une fois par mois.

Alors c'est pas une stratégie d'échantillonnages qui sert à calculer des charges ou des débits massiques, mais bien à évaluer des concentrations pour évaluer la qualité de l'eau comme telle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous dites qu'avant, c'était plus élevé, une fréquence plus élevée, vous le faisiez plus souvent, vous le faisiez aux semaines?

PAR M. SERGE HÉBERT:

C'est ça. En 90, c'était aux semaines; et puis depuis 92, en 92 on a eu une fréquence d'échantillonnages bimensuelle. Et maintenant, on est à une fréquence mensuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et les raisons de la diminution des fréquences, c'est des raisons administratives?

PAR M. SERGE HÉBERT:

La diminution des ressources nous a entraîné une diminution de fréquence d'échantillonnages.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous intervenez au niveau de ce que monsieur appelle les fossés ou...

PAR M. JEAN MARTEL:

Au niveau des drains.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le terme, c'est les drains, que vous avez utilisé? Vous intervenez pas au niveau des drains, vous intervenez dans le milieu, dans la rivière?

PAR M. SERGE HÉBERT:

La surveillance se fait dans le milieu, mais il y a des projets d'étude de comportement de sol, ou de type de fertilisation, ou de différentes pratiques culturales; des études finalement de l'impact de ces pratiques culturales là sur la qualité de l'eau faites sur des parcelles de terrains expérimentaux, et des mesures faites dans les drains.

Mais c'est vraiment à titre expérimental que c'est mené, et non pas en milieu naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

La pollution que vous cherchez, vous cherchez les paramètres globaux de l'IQPB?

PAR M. SERGE HÉBERT:

C'est essentiellement les différentes formes d'azote, nitrites-nitrates, azote ammoniacal, azote total, phosphore dissous, phosphore particulaire, matières en suspension, turbidité, etc., oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce sont ceux-là.

Et comment vous pouvez attribuer ce que vous voyez dans la rivière à la production agricole; est-ce qu'il y a d'autres intrants ou d'autres facteurs qui pourraient expliquer ce que vous trouvez dans la rivière?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Bien, en analysant finalement les sources potentielles de pollution et par élimination, souvent on arrive à cibler les activités agricoles comme étant responsables de la pollution.

Une autre façon de constater ce phénomène, c'est en regardant la proportion par exemple de phosphore dissous par rapport au phosphore particulaire. C'est pas une règle absolue mais souvent, en milieu agricole, les formes de phosphore particulaire prédominent sur les formes de phosphore dissous, à cause du ruissellement des sols dénudés, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce que vous trouvez, c'est surtout les résultats de la pollution diffuse, ou bien si ce sont des pollutions ponctuelles, donc des déversements ou des équipements insuffisants?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Dans le cas de ces rivières-là, on a seulement une station d'échantillonnages à l'embouchure, alors ça nous permet de faire un constat global sur l'ensemble du bassin versant, et de présumer des sources de pollution.

C'est pas un échantillonnage fin, au niveau spatial, qui permettrait de cibler d'une façon plus fine les différentes sources.

PAR M. JEAN MARTEL:

Est-ce qu'il y a des améliorations qui sont notées depuis le temps où les études se font, ou si c'est stagnant, ou si ça augmente, le problème?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Je consulte mon document, un instant.

Donc pour ce qui est de la rivière Ticouapé, la période de surveillance a été de 79 à 86, et on a réactivé, la station avait été fermée en 86, on a réactivé cette station-là en 95, suite aux problèmes constatés sur cette rivière-là.

Pour la période 79-86, on avait une hausse des nitrites-nitrates. Mais par contre, une baisse du phosphore. Une hausse de la conductivité, une hausse des chlorures, des sulfates. Mais par contre, une diminution du fer et de l'aluminium, donc probablement des phénomènes d'érosion.

Donc on constate certaines améliorations pour certains paramètres et une dégradation pour d'autres.

Les données, malheureusement la station ayant été réactivée en 95, ça va nous prendre quelque temps encore avant de pouvoir faire un constat sur l'évolution.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que vos données de 95 par rapport à vos données de 86, celles-là, elles peuvent être comparées, de 95 à maintenant? Je comprends que la comparaison est peut-être pas bonne...

PAR M. SERGE HÉBERT:

Elles vont pouvoir être comparées, sauf que l'exercice n'a pas été fait. Les données sont versées dans notre banque de données, maintenant ça prend - on a quarante (40) bassins versants à surveiller et donc, on revient périodiquement sur les bassins versants.

L'actualisation des données sur le Saguenay est prévue pour l'été 2000. Alors il va y avoir des tournées spatiales, avec un échantillonnage plus fin, au cours de l'été 2000. Et puis une réactualisation des données et des tendances temporelles, à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans l'actualisation sur le Saguenay, vous l'aurez également donc sur tous ses affluents, c'est ça? Parce que monsieur a pas parlé directement du Saguenay, il me semble qu'il a parlé d'un tributaire du Saguenay.

PAR M. JEAN MARTEL:

Rivière Bédard. Bien, Bédard est pas nécessairement un tributaire.

PAR M. SERGE HÉBERT:

Oui, je parle du bassin du Saguenay, donc ça comprend les tributaires qui se jettent dans le lac Saint-Jean.

Actuellement, comme stations actives, on a une station sur la rivière Ticouapé, une station à l'embouchure de la rivière Ashuapmushuan, une station à l'embouchure de la rivière Bédard qui se jette dans la Petite Décharge; et nos stations actives sur le Saguenay, Petite Décharge, Grande Décharge, et sur le Saguenay, à la hauteur de Chicoutimi.

En plus de ces stations-là, ce qui se fait actuellement comme surveillance dans la région, on a des stations sur les rivières impactées par la crue de 96, donc stations à la tête des rivières et à l'embouchure pour la rivière à Mars, la rivière des Ha! Ha!, la rivière Saint-Jean et la rivière Chicoutimi.

C'est actuellement la surveillance qui se fait dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans ce que vous mesurez, est-ce que vous mesurez beaucoup de matières en suspension qui seraient attribuables à l'érosion suite au drainage des terres?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Dans la Ticouapé, il y a effectivement beaucoup de matières en suspension véhiculées, et tout nous laisse croire que c'est d'origine agricole.

La même chose pour la Belle Rivière, et la rivière Bédard.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous n'avez pas encore été capables de quantifier ça ou faire un bilan massique?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Une stratégie d'échantillonnages à une fréquence mensuelle pourrait permettre un bilan massique grossier, mais un ordre de grandeur.

Habituellement, lorsqu'on établit des bilans massiques, on adopte une stratégie d'échantillonnages dont les fréquences de prises d'échantillons fluctuent avec les débits. Donc en période de fort débit, on fait un échantillonnage, ça peut aller à deux (2) fois par semaine à ce moment-là, donc en période de crue printanière et automnale, la fréquence d'échantillonnages est plus élevée qu'en période hivernale ou en période estivale.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Parce que dans la région de la Montérégie, un de vos collègues nous a donné des chiffres, à partir des matières en suspension, de l'évaluation de l'érosion.

PAR M. SERGE HÉBERT:

Il y a effectivement moyen d'estimer ces chiffres-là, mais avec la stratégie d'échantillonnages, c'est un ordre de grandeur qu'on peut obtenir.

PAR M. JEAN MARTEL:

Ma deuxième question, au niveau des pesticides dans ces rivières, est-ce que c'est évalué, ou dans une autre façon, au niveau régional, est-ce qu'on a des données là-dessus?

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vos mesures vous permettent d'identifier les pesticides aussi?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Ce réseau d'échantillonnages là ne mesure aucun pesticide. La Direction des écosystèmes aquatiques, la stratégie d'échantillonnages pour les pesticides fonctionne par des zones ou des types de culture.

Maintenant, je pense qu'il y a un certain suivi qui se fait, à la Direction régionale.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

On a aucune mesure, monsieur le Président, au niveau régional, au niveau des pesticides dans ces cours d'eau là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous retenir qu'on posera la question au ministère de l'Agriculture, s'il vous plaît, puisque le ministère de l'Agriculture a des informations sur les ventes et la circulation de pesticides.

PAR M. JEAN MARTEL:

Merci beaucoup, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va? Merci.

**SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Stéphane Adams, s'il vous plaît.

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Bonsoir. O.K., dans un processus de gestion de l'eau de surface et souterraine, au niveau des rejets industriels, serait-il possible de procéder à un suivi plus serré des rejets industriels, afin de protéger l'écosystème contre des surdoses de polluants ponctuels. C'est ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Relisez-moi votre question, que je la comprenne bien.

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Dans un processus de gestion de l'eau de surface et souterraine, bon, je parle au niveau des rejets, soit...

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous m'avez parlé de rejets industriels, essentiellement?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Oui, rejets industriels, mais il y a aussi des rejets où les pesticides sont vaporisés sur les terres agricoles, serait-il possible de procéder à un suivi plus serré des rejets, industriels et agricoles, afin de protéger l'écosystème contre des surdoses de polluants ponctuels.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous, vous avez l'impression que le suivi est pas assez serré, actuellement?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

J'ai pas l'impression, mais pour avoir travaillé dans le milieu, je peux dire qu'un rapport mensuel de rejets, sur un mois, il peut y avoir à quelques reprises durant le mois des périodes où on excède la norme. Mais si on fait un ponctuel sur le mois, on rentre dans les normes, comme on peut dire.

Mais les fois où on dépasse les normes, ça a des conséquences sur l'écosystème optimal, qu'on pourrait dire.

À ce niveau-là, est-ce qu'il y a moyen d'avoir un suivi plus serré.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pensez à quelle industrie en particulier, quel type d'industrie que vous pensez?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

C'est parce que là, je veux pas mettre - attends un peu, une industrie qui utilise des systèmes de placage ou de chromage de pièces, surtout des métaux lourds ou des choses comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce sont des industries qui, normalement, diffusent, envoient leurs rejets dans le système municipal ou bien dans les rivières?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Non, non, souvent ces industries-là ont leur propre système de traitement des eaux.

Mais éventuellement, je reviens à la question de madame Larouche, qui a posé la question au début, qui était du Conseil régional environnemental, qui disait qu'éventuellement, il y a des pièces qui peuvent devenir défectueuses, ou des choses comme ça, étant donné que le suivi est mensuel, quand il y a un déversement on pourrait dire, pas un déversement mais en tout cas, on sort des normes un peu, là, il y a pas de suivi, étant donné que c'est sur un mois.

Je veux savoir si l'impact est considérable, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Alors on a pu préciser donc la question davantage, est-ce qu'au plan des entreprises qui ont déjà leur propre système d'épuration, est-ce qu'il y a des contrôles, monsieur parle de contrôles mensuels, est-ce qu'on a envisagé de faire des contrôles plus fréquents à ce niveau-là?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Monsieur le Président, monsieur Marc Leroux va donner quelques précisions sur le type de suivi qui est réalisé dans la région.

PAR M. MARC LEROUX:

Monsieur le Président, si on parle des usines de placage de chrome, dans la région, je sais qu'on en a autorisé quelques-unes. De mémoire, ces usines sont reliées à des réseaux municipaux, rejettent leurs eaux dans un réseau municipal, et les réseaux ont des usines d'épuration municipales.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça veut dire que l'entreprise de placage ou de chrome ne procède à aucune épuration avant d'envoyer ses choses?

PAR M. MARC LEROUX:

Non. C'est qu'il y a des mesures, lors de l'étude des certificats d'autorisation, il y a des mesures qui sont prises à la source, recirculation des eaux, réutilisation, le recyclage. Ça fait que c'est toutes des mesures qui sont prises à l'intérieur de l'usine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, essayons de nous comprendre. Une usine de placage veut commencer à opérer, elle a besoin d'une autorisation de votre part?

PAR M. MARC LEROUX:

Oui, d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous, vous discutez avec cette entreprise-là et vous essayez de comprendre son processus de production, et vous essayez de voir ses intrants et ses extrants, et voir qu'est-ce que c'est qu'ils vont rejeter dans l'égout municipal?

PAR M. MARC LEROUX:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Comment est-ce que vous négociez avec eux là-dessus; est-ce que vous avez une norme, est-ce que vous avez un règlement sur lequel vous vous reposez?

Comment c'est établi, cette négociation-là?

PAR M. MARC LEROUX:

Le règlement qu'on peut se fier, lorsqu'ils rejettent au réseau municipal, c'est le règlement municipal en tant que tel, qui a été signé, que la Ville a adopté.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, ça veut dire que quand vous faites, vous faites le Programme d'assainissement avec la municipalité, la municipalité doit établir un règlement municipal qui détermine quelles eaux elle recevra des usines?

PAR M. MARC LEROUX:

Pas nécessairement pour ce projet spécifique là. Mais normalement, une Ville qui a un traitement municipal des eaux usées a un règlement, s'est adopté un règlement municipal pour ses eaux usées qu'elle amène à son usine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'elle va capter.

PAR M. MARC LEROUX:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'elle est obligée de faire un règlement municipal?

PAR M. MARC LEROUX:

À ma connaissance, ça, je peux pas dire si c'est obligé, là; ça, je suis pas au courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans la pratique, dans le coin, est-ce que toutes les municipalités qui ont une usine d'épuration ont effectivement un règlement municipal?

PAR M. MARC LEROUX:

Oui, on me dit que oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, on va partir sur les faits, on partira pas sur les théories.

Alors vous, vous vous assurez, vous vérifiez ce règlement municipal et vous vous assurez qu'à partir du type de technologie qu'ils ont, d'équipements qu'ils ont, de ce qui entre et ce qui sort, que ce qui va sortir et rentrer dans l'égout est conforme au règlement municipal?

PAR M. MARC LEROUX:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est vous qui faites cette vérification-là ou si c'est la Ville qui fait cette vérification-là?

PAR M. MARC LEROUX:

C'est le ministère de l'Environnement, lors de l'étude du certificat d'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et là, vous autorisez l'entreprise en question pour opérer?

PAR M. MARC LEROUX:

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, la municipalité, elle, elle fait un rapport par mois auprès de vous de ses rejets dans le milieu écologique.

PAR M. MARC LEROUX:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, bon.

Monsieur demande, il y a-tu moyen, on peut-tu envisager d'avoir des rapports plus fréquents qu'une fois par mois; est-ce qu'une fois par mois, c'est suffisant, d'après vous, ou est-ce

qu'il faudrait - on a vu, au début de l'échange ce soir, que de temps en temps vous allez faire un "cross-check" à l'occasion, pour voir si ce que vous donne la municipalité est à peu près conforme à ce que vous trouvez, mais est-ce que l'évaluation qui est portée par le ministère estime qu'une donnée par mois, c'est suffisant?

PAR M. MARC LEROUX:

Parce que là, ça dépend. Parce que si on parle de l'usine de placage elle-même, il y a un suivi environnemental qui est inclus dans son certificat d'autorisation avant qu'elle rejette ses eaux dans le réseau municipal. Ça, je peux pas dire la fréquence, c'est cas par cas, et puis c'est selon - mais pour la municipalité, bien elle...

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce contrôle de l'usine de placage, l'usine de placage le fait elle-même, en autocontrôle, et vous envoie les résultats?

PAR M. MARC LEROUX:

Ça dépend des ententes qu'il y a dans le certificat d'autorisation. C'est pas systématique, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez pas d'entente-cadre, où tantôt monsieur Latulippe me déposait une entente-cadre sur une chose, là il y en a pas d'entente-cadre, ça varie selon chaque entreprise?

PAR M. MARC LEROUX:

C'est selon l'endroit qu'ils rejettent, c'est le point de rejet; c'est en fonction du point de rejet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et monsieur demande, est-ce que vous, vous faites des contrôles, une fois que l'usine est en opération; est-ce qu'il y a un contrôle qui est fait, soit par les municipalités, soit par vous, pour savoir si ce qui a été compris dans le certificat d'autorisation est conforme à ce qui sort réellement.

PAR M. MARC LEROUX:

Lors de l'émission du certificat d'autorisation, on fait un contrôle de conformité, par après, pour s'assurer que les équipements installés sont en conformité au certificat d'autorisation. Et en même temps, aussi, on vérifie les rejets.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la seule fois?

PAR M. MARC LEROUX:

Ça peut arriver qu'on retourne sur des plaintes ou des événements spéciaux.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Peut-être en complément, monsieur le Président, on aura compris que cette façon-là de procéder, c'est dans le cadre d'un certificat d'autorisation, donc la démarche s'inscrit dans ce cadre-là.

Nous sommes à réfléchir, au ministère, sur un règlement sur les eaux usées municipales et la possibilité que les eaux industrielles soient ou non traitées ou visées, plutôt, par ce règlement-là, sur les eaux usées industrielles aussi.

C'est un chantier, à l'heure actuelle, il y a pas même de version technique, on est à élaborer les conséquences et les impacts d'une telle réglementation.

Pour compléter aussi le questionnement de monsieur, la municipalité a le pouvoir, sur son territoire, de gérer, en vertu de la Loi sur les cités et villes et le Code municipal, les industries dites nuisibles, le cas échéant.

On avait souligné, à un moment donné, pour une question d'usine de pesticides ou d'épandage de pesticides, bon, si la municipalité le juge comme activité nuisible, elle peut réglementer en vertu notamment de l'article 410.13 de la Loi sur les cités et villes, et l'équivalent au Code municipal.

L'emmagasiner aussi de produits toxiques peut être géré par le monde municipal. Et il y a parfois une autorisation qui est donnée par le ministre de l'Environnement sur l'emmagasiner de produits dits corrosifs, toxiques.

Alors il y a quand même une législation municipale qui s'applique sur le territoire de chacune des municipalités ou, en tout cas, un pouvoir réglementaire qu'ils peuvent exercer là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Mais là-dessus, il y a toute la différence du monde entre une municipalité qui peut faire un règlement et une municipalité qui doit faire un règlement. Il y a une jolie différence entre les deux (2).

Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

J'ai cru comprendre, dans la question de monsieur Adams, qu'il nourrit une inquiétude sur le fait qu'il peut y avoir certains jours un déversement, et si ce n'est pas dès le lendemain que vous arrivez pour faire votre prélèvement d'échantillonnages dit mensuel, il peut y avoir de la dilution finalement, et le prélèvement que vous ferez ne sera peut-être pas, ne reflétera pas une réalité de pollution qui se produit de façon relativement massive.

Est-ce que c'est un peu ce que vous avez laissé entendre dans cette demande de suivi plus serré?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

J'ai eu à produire des rapports mensuels, puis à certains moments, il y avait des rejets qui n'excédaient pas les normes, mais si une journée ou deux (2) durant le mois, j'excédais les normes, à la fin du mois, j'arrivais quand même dans les normes; comprenez-vous ce que je veux dire?

Ça veut dire que ces deux (2) journées-là ou cette journée-là, qui a été hors norme, a dû avoir un impact sur l'écosystème, mais il y a pas eu de suivi et puis il y a pas eu de rapport de fait, là, parce que j'avais mon employeur en arrière, aussi, là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que dans le contrôle, dans l'exemple que vous avez donné tout à l'heure, monsieur Leroux, est-ce que dans le contrôle de conformité, dans le cadre toujours d'un certificat d'autorisation, et le contrôle des rejets que vous faites, vous mesurez les toxiques?

PAR M. MARC LEROUX:

Les paramètres mesurés sont souvent désignés selon le type de procédé qui est utilisé.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors dans un cas comme ça, les métaux sont mesurés, j'imagine?

PAR M. MARC LEROUX:

Oui, sûrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est juste qu'on peut être resté sur une confusion, là. Une fois que l'autorisation est donnée, vous ne vérifiez pas, c'est la municipalité qui se vérifie elle-même, il y a un "cross-check" occasionnel, une contre-vérification?

PAR M. MARC LEROUX:

La municipalité, elle, est responsable de l'application de son règlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Donc c'est la municipalité.

PAR M. MARC LEROUX:

Elle a à mesurer, c'est elle qui a à vérifier.

Nous, on vérifie lors de l'émission du certificat d'autorisation si le projet ne contrevient pas à ce règlement-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais j'ai bien compris également qu'il y avait une vérification de conformité qui était faite immédiatement après l'émission du certificat?

PAR M. MARC LEROUX:

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand il émet...

PAR M. MARC LEROUX:

Quand on émet un certificat d'autorisation, oui, on fait une vérification de conformité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pas d'une manière suivie, pas un an ou deux (2) ans après.

PAR M. MARC LEROUX:

Bien, il peut y en avoir, selon...

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il y a une plainte?

PAR M. MARC LEROUX:

... selon les constats qu'on a faits sur le terrain aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'arrive-t-il des usines déjà existantes, et qui donc ne sont pas de nouvelles usines, et qui ont donc pas besoin d'un certificat d'autorisation?

PAR M. MARC LEROUX:

Normalement, ces usines-là, lors de l'établissement de l'usine municipale, ont été caractérisées, et leur impact sur le réseau municipal a été vérifié, au départ.

Et puis certaines usines ont eu à signer des programmes d'assainissement des eaux, pour assainir leurs eaux, pour les rendre compatibles au réseau municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

L'impression que j'ai, monsieur, c'est que vous faites allusion à un type d'entreprise en particulier, non?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Les circonstances, je veux dire ça peut arriver dans n'importe quelle sorte.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il existe encore des domaines dans lesquels on doit avoir des performances chaque jour et sur une balance d'un mois, de sorte qu'une journée on a le droit de dépasser tant de pour cent du temps, est-ce que ça existe encore comme règle?

PAR M. MARC LEROUX:

Si on prend dans la région, on a sept (7) papetières, présentement, et bientôt huit (8) parce qu'on en a une qui est à veille d'être en opération, elles sont régies par le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers.

Présentement, ils ont des normes quotidiennes à respecter, des échantillons de vingt-quatre (24) heures, et ils ont une norme que l'on dit de trente (30) jours, les trente (30) derniers jours, la moyenne des trente (30) derniers jours. Donc ils ont des normes à respecter.

Si on prend pour d'autres secteurs de la région, comme les alumineries, l'usine Laterrière a des normes dans un certificat d'autorisation; si on prend l'usine d'Isle-Maligne, ils ont présentement pas de normes de rejets mais par contre, l'assainissement des eaux a été fait, et il faut dire que cette usine va fermer bientôt aussi, en l'an 2000.

L'usine Grande-Baie, c'est une usine de nouvelle génération, il y a pas de normes d'établies mais par contre, les rejets sont suivis par l'usine quotidiennement.

Le complexe Jonquière, pour son émissaire industriel, va avoir des normes qui vont être applicables en l'an 2000.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ces gens-là déchargent pas dans le réseau municipal, par exemple.

PAR M. MARC LEROUX:

Non, c'est directement dans l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils vont directement au milieu.

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça éclaire un peu le point que vous vouliez voir?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Oui, oui. En gros, je voulais soulever le point que souvent, les normes gouvernementales sont pas tout à fait assez élevées, si on prend que c'est toujours fait sur un pondéré d'un mois. C'est tout ce que je voulais dire, dans le fond.

Si on prend, mettons, point cinq (0,5) milligramme de mercure par litre d'eau sur un mois, à un moment donné il y a un jeu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais si c'est fait d'une manière aléatoire...

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

C'est ça qui serait le mieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que, est-ce que c'est fait obligatoirement toujours le même jour de chaque mois?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Bien, c'est parce que les gens qui ont des certificats d'autorisation ont à produire, de façon hebdomadaire, un rapport, bon. Et puis à la fin du mois, s'ils arrivent dans leurs normes, quand même qu'il y a une semaine qu'ils vont en envoyer plus, c'est pas grave.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Vous, c'est la pondération, c'est ça que vous voulez?

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

C'est ça. Il faudrait que ce soit fait, mais moins qu'un mois. Comprenez-vous?

C'est parce que des fois, il peut y avoir un rejet ponctuel, c'est ça qui peut avoir un impact sur l'effluent, disons.

Dans le fond, dans un mois, c'est pas grave; mais sur le coup. En tout cas, je me comprends un peu, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, c'est correct. Mais c'est la difficulté de trouver la bonne manière de contrôler. Qu'il puisse y avoir des journées, dans les entreprises, où on dépasse...

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Parce que tu sais, des bris mécaniques ou des choses comme ça, ça peut arriver. Mais là, ça prendrait un suivi de la mécanique de l'usine de traitement, ça prendrait plus d'effectifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous voudriez des contrôles beaucoup plus rigoureux.

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

J'en veux pas, mais je me demande que c'est qui se passe à ce niveau-là.

Je sais qu'il y a eu des coupures de postes, tantôt on en a parlé, peut-être qu'il y aurait moyen de faire quelque chose dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

En effet, monsieur le Président, évidemment on n'a pas les ressources pour suivre d'une façon constante toutes les industries, d'une part.

D'autre part, je vous signale, à la page 15 du document de consultation, on fait état d'un document qu'on a déposé auprès de la Commission, "Assainissement industriel, 1995", et le deuxième alinéa de la page 15 stipule que:

"Le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on établit le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement, c'est-à-dire comme exemple, l'installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égout municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement, ou étaient en train de réaliser, par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation et de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque l'ouvrage installé est susceptible d'assurer le respect des normes réglementaires ou d'autres exigences de la loi."

On parle aussi du Règlement sur les pâtes et papiers, Règlement sur les produits pétroliers.

Et il faut considérer que s'il y avait un dégagement, une émission de contaminants, que la Direction régionale, par inspection globale ou par plainte, l'article 20 de la loi fait en sorte que nul ne doit émettre quelque contaminant que ce soit, ou déposer, ou dégager, ou rejeter un contaminant. Donc il y a quand même un deuxième champ sur lequel on peut se rabattre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est qu'au fond, dans ça, ce qui joue fondamentalement, c'est la confiance ou la non-confiance dans les processus de contrôle.

Et il y a des conventions, c'est relativement peu réglementé, donc il y a toute une série d'ententes dans lesquelles il y a une autocorrection et il y a une autodéclaration, c'est la difficulté fondamentale, c'est de voir quels sont les contrôles faits par des tiers qui peuvent donner confiance à un observateur de l'extérieur.

C'est fondamentalement ça qui est toujours soulevé, c'est pas la première fois qu'on a cette question-là, comment le faire, comment réussir à le faire en ayant moins de ressources, mais quels sont les bons mécanismes qui soient transparents, qui soient rigoureux et qui soient faits par des tiers, pour être certain que le papier qui autorise quelque chose, c'est à peu près conforme à la réalité.

Alors c'est ça le malaise.

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Oui, oui.

Je vous remercie, je pense qu'on a fait le tour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors le papier, c'est relativement facile de le faire, mais la réalité parfois...

PAR M. STÉPHANE ADAMS:

Je vous remercie, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le document s'appelle SURF numéro 12, pour eaux de surface numéro 12.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puisqu'on a entendu parler des toxiques et les stations d'épuration municipales ont un procédé, est-ce que le procédé est de même performance quelle que soit la saison ou si par exemple en hiver, à l'égard des toxiques, il y a des différences dans les résultats?

PAR M. MARC LEROUX:

Au départ, peut-être, j'aimerais peut-être apporter certaines précisions sur qu'est-ce qui a été dit avant.

Au niveau de l'usine d'épuration municipale, la norme est en concentration et puis elle est quotidienne et fixe. Elle peut dépasser cette norme-là, sauf qu'elle doit respecter un pourcentage d'enlèvement de la charge qui lui est allouée.

Aussi, j'aimerais aussi signaler, monsieur le Président, que si mettons une industrie fait un déversement accidentel, elle doit toujours le signaler au ministère de l'Environnement. C'est peut-être pas, dans le cas de monsieur, lorsqu'il y a peut-être des dépassements, c'est peut-être un déversement qu'il y a eu, tout ça, bien, ça aurait dû être signalé au ministère de l'Environnement, pour le déversement.

L'autre partie de la question...

PAR LE PRÉSIDENT:

L'autre partie de la question était reliée aux toxiques et donc à l'efficacité, à la stabilité de l'efficacité d'une usine d'épuration. Est-ce que ça fonctionne également selon les saisons, est-ce que l'efficacité des traitements est variable?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je pense, monsieur le Président, que la question pourrait être posée au ministère des Affaires municipales, là. Je sais pas si le spécialiste est là, monsieur Dumont aurait pu certainement apporter des informations sur ces éléments-là.

Je voudrais vous souligner là-dessus que dans les orientations du ministère, qui s'intitulent "À l'aube du troisième millénaire", qui ont été déposées auprès de la Commission, on mentionne en page 10 que pour ce qui est, bon:

"C'est pourquoi l'enjeu demeure encore dans ce secteur d'activités - on parle de l'industrie - de réduire la pollution et le ministère de l'Environnement visera à poursuivre ses efforts de réduction en axant surtout son action sur les toxiques industriels, tout en maintenant une intervention sur les polluants conventionnels."

On parle évidemment du Programme de réduction des rejets industriels, le PRRI. Et on termine en disant:

"Pour ce faire, le ministère de l'Environnement privilégiera une approche basée sur le partenariat et la responsabilisation des entreprises industrielles, notamment par le recours à des moyens comme la vérification environnementale et l'autosurveillance encadrée par des règles et des mesures de suivi bien précises.

"Il souhaite également soutenir les entreprises dans leurs efforts d'assainissement en poursuivant entre autres son approche d'aide-conseil ainsi que son encouragement aux projets de recherche en environnement."

On a des ententes, à l'heure actuelle, avec certaines industries, au niveau industriel, on pourra vous donner, je pense qu'on vous l'a déjà évoqué, et notre spécialiste qui devrait faire une présentation sur le PRRI pourra vous en parler.

PAR LE PRÉSIDENT:

On est en train tranquillement de tourner autour du sujet par bribes, et on l'attrapera de front.

Monsieur, le document auquel référait monsieur Latulippe tantôt, qui porte sur le bilan de l'assainissement industriel en date de 1995, il est dans la documentation sous le titre SURF12, alors pour eaux de surface numéro 12. C'est une étude assez intéressante que le ministère a faite pour un premier bilan de l'assainissement industriel.

RIVERAINS LAC-SAINT-JEAN 2000 INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Luc Tessier, s'il vous plaît.

PAR M. LUC TESSIER:

Bonsoir monsieur le Président. J'occupe le poste de président du Conseil d'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toutefois, ce soir, c'est au niveau de ma fonction comme secrétaire des Riverains Lac-Saint-Jean 2000 que je m'adresse à votre Commission.

Le rapport du "Portrait régional" de l'eau au Saguenay-Lac-Saint-Jean fait état du pourcentage des usagers de l'eau ayant des installations individuelles de captation de l'eau de consommation. On parlait de neuf pour cent (9%) dans le rapport tout à l'heure du portrait général, et d'environ une trentaine de mille usagers.

Je parle de ceux et celles qui captent l'eau par des puits, ou encore des pointes, des gélinites pour ce qui est dans des lacs et ainsi de suite, et autres méthodes.

Alors au Lac-Saint-Jean, il y a plus ou moins quatre mille deux cents (4200) propriétaires riverains, dont un certain pourcentage sont des résidents permanents, non saisonniers. Selon les municipalités, leurs chiffres varient.

Il y a quelques années, un bureau gouvernemental d'Alma pouvait fournir le service d'évaluation de l'eau de consommation humaine. Ma question est la suivante: si le gouvernement vérifie les rapports des municipalités et contre-vérifie parfois ces rapports, qu'est-ce qui se fait pour assurer un service aux consommateurs non couverts par un système d'épuration publique, ce qui est le cas, comme je disais tout à l'heure, d'un nombre de personnes assez élevé, et à quel coût.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Donc il y a deux (2) dimensions dans votre question, il y a la dimension des gens qui sont alimentés par des aqueducs privés, est-ce qu'il y a des contrôles et comment sont-ils faits, et à partir de quelle quantité d'abonnés il y a des contrôles. Et ensuite, il y a la question des individus qui ont un puits individuel.

Êtes-vous d'accord sur la distinction qu'on fait?

PAR M. LUC TESSIER:

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

Êtes-vous prêts à répondre?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Mes collègues de la région pourront compléter au besoin.

Comme on vous l'a souligné, monsieur le Président, le Règlement sur l'eau potable fait obligation à la municipalité de fournir l'eau potable à ses citoyens, donc...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, on est dans des cas où des gens sont pas nourris par...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Dans un réseau privé? C'est ce que j'avais compris.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que ce sont des riverains, la plupart ont des puits personnels, et ils peuvent avoir aussi des petits aqueducs.

Alors ce qu'il demande, au fond, c'est: est-ce que vous évaluez cette eau-là, et quels sont les contrôles que vous faites pour la santé? Ou est-ce que c'est laissé entièrement à l'initiative du citoyen.

Prenons le cas du privé d'abord; on ira voir l'aqueduc ensuite.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Madame Danielle St-Pierre va répondre à cette question-là.

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Actuellement, nous offrons comme service à la clientèle un service téléphonique pour ce qui est des puits privés. Nous ne faisons pas de contrôle de façon systématique aux résidences privées.

Il nous arrive par contre à l'occasion, si nous avons des plaintes, à ce moment-là on peut procéder à des échantillonnages pour vérifier la qualité des eaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous le faites pour les puits privés?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

À l'occasion, c'est exceptionnel.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est très exceptionnel, c'est très très exceptionnel.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que jusqu'à maintenant, on nous a toujours répondu, on dit aux gens, faites donc examiner votre eau par un laboratoire accrédité, et on peut vous donner la liste des personnes qui ont un laboratoire accrédité.

C'est intéressant de voir que de temps en temps, vous faites plus. Les demandes vont affluer!

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Oui, dans un premier temps, c'est effectivement la réponse qu'on donne à la clientèle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez des données, à votre ministère, sur le nombre de puits dits contaminés; est-ce qu'un puits ordinaire d'un citoyen, ça se contamine deux (2) fois, trois (3) fois par année, à la fonte des neiges par exemple?

Est-ce que les gens dont vous parlez, vous parlez de puits de surface ou de puits artésiens profonds, là?

PAR M. LUC TESSIER:

Ah, il y a du puits artésien. Il y a, dans le cas du lac Saint-Jean, beaucoup de gens qui posent ce qu'on appelle un bloc de gélinite, c'est un genre de bloc de pierre ponce, qui est à quelques centaines, mettons une centaine de mètres environ de la résidence, et qui est enfoui dans le lac Saint-Jean.

Je vis ça personnellement, moi, et j'ai encore cette semaine des gens, sur le banc de sable à Saint-Gédéon, Métabetchouan pardon, qui ont fait l'opération avec un permis municipal, et puis qui vont enfouir donc ce bloc-là, et qui s'alimentent à même l'eau du lac qui est filtrée par le sable et ledit bloc de gélinite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la municipalité autorise ça?

PAR M. LUC TESSIER:

À ma connaissance, pour l'avoir fait, j'ai dû obtenir un permis pour installer mon bloc de gélinite dans le lac. Il apparaît pas, il ne nuit à personne, il est évidemment à l'épreuve de la gelée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous l'enfouissez à quelle profondeur?

PAR M. LUC TESSIER:

Bien en fait, c'est assez délicat. Si je vous contais mon histoire, monsieur le Président, vous en pleureriez! Ça m'a coûté trois mille neuf cents dollars (3900 \$) pour installer mon bloc de gélinite, personnel, et je suis seul dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et là, vous amenez un tuyau à ce moment-là, si vous êtes à trois cents (300) mètres?

PAR M. LUC TESSIER:

C'est ça, un tuyau de deux (2) pouces, à l'épreuve de la gelée, avec la pompe; dans mon investissement, évidemment, il y a la pompe rendue à la maison.

Mais le bloc lui-même est un investissement entre environ six (600 \$) et huit cents dollars (800 \$), la pièce non posée, non enfouie à la pelle mécanique.

PAR LE PRÉSIDENT:

On appelle ça un bloc de gélinite?

PAR M. LUC TESSIER:

De gélinite. C'est probablement connu par des gens du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement que dans la région, ils connaissent ça; je suis pas sûr que les gens de Québec connaissent ça, mais les gens de la région, c'est sûr.

PAR M. LUC TESSIER:

Pour des résidents du Lac-Saint-Jean, c'est un phénomène fréquent, je pense. Parce que j'ai des gens qui avaient des pointes, dans mon secteur, à Métabetchouan, et ils prenaient de l'eau qui avait du soufre, on sait ce que ça sent probablement, et d'autres avaient de l'eau salée.

Alors ça veut dire qu'ils ont lâché la pointe, et ils sont allés dans le bloc de gélinite où là, l'eau est douce, c'est l'eau du lac. L'eau est un peu calcaire, mais c'est quand même de l'eau intéressante.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez fait examiner votre eau?

PAR M. LUC TESSIER:

À deux (2) reprises, pas récemment, mais dans le temps où je pouvais le faire au laboratoire d'Alma; ça date déjà de quelques années.

Ma dernière évaluation est un laboratoire privé de Jonquière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle était bonne?

PAR M. LUC TESSIER:

Oui, à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Est-ce que ces analyses-là étaient faites par le Programme des lacs?

PAR M. LUC TESSIER:

Pas du tout. La première fois, c'était gouvernemental certainement, au bureau d'Alma; et puis la deuxième fois, c'est un laboratoire privé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que moi, j'ai été secrétaire général du ministère de l'Environnement, dans une vie antérieure, et à ce moment-là, il y avait un service qui était offert, les gens venaient chercher le contenant au ministère de l'Environnement, puisaient leur eau et le ministère de l'Environnement faisait l'analyse gratuitement.

PAR M. LUC TESSIER:

En tout cas, j'en veux qu'il nous faut des bocalx stériles, pour pouvoir mettre de l'eau dedans, et puis là, on n'est plus capable d'en avoir.

Maintenant, je ferais du pouce sur la réponse de tout à l'heure, à savoir que j'aimerais connaître la ligne téléphonique. Est-ce qu'il y a moyen d'avoir des statistiques de son utilisation?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur veut savoir, madame, vous avez dit que des fois, les gens vous appellent, et quand vous avez votre service à la clientèle par téléphone, que là vous donnez des conseils aux gens, il veut savoir, la ligne téléphonique, est-ce qu'on peut savoir le numéro, et est-ce que vous avez beaucoup d'appels d'individus qui ont des problèmes avec leur puits privé, et qui demandent de l'aide du ministère?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Le numéro de téléphone, c'est le 418-695-7883, à la Direction régionale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que vous avez une ligne achalandée, est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui ont des problèmes de puits, qui s'adressent à votre direction?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Je n'ai pas de chiffre précis, parce que je ne suis pas la seule personne à traiter ces appels. Personnellement, au cours de l'été dernier, je pourrais dire autour, au maximum dix (10) appels téléphoniques.

PAR M. LUC TESSIER:

Je ferai, comme secrétaire de mon organisation certainement, aux associations de riverains, la publicité de l'existence du service; je ne le connaissais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il va arriver ceci, il va y avoir une courbe décroissante, c'est que si vous faites une bonne publicité, probablement que le service va arrêter. Mais ça, c'est correct!

PAR M. LUC TESSIER:

Je vais être plus optimiste que vous.

J'ai d'autres questions maintenant qui touchent un peu la même chose, je parle toujours en termes d'usagers, je vais parler d'eau de baignade.

De temps en temps, au cours de l'été, dans la région ici, on a des statistiques publiques qui nous sont mentionnées comme donnant la qualité des eaux de baignade pour certains établissements récréotouristiques ou certains secteurs récréotouristiques.

Bon, ma question est la suivante: quelles considérations interviennent dans le choix des sites à contrôler...

PAR LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous attendre, j'ai pas fini encore sur votre méthode, là.

La méthode d'alimentation de l'eau de monsieur, le bloc de gélinite, là, est-ce que vous connaissez ça et est-ce que c'est une méthode qui est reconnue au ministère?

C'est-tu un phénomène clandestin dont personne ne parle, ou si vous connaissez ça?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Oui, monsieur Carrier va vous répondre là-dessus.

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Disons que d'abord, la question des puits privés qui sont construits sur le littoral des lacs et cours d'eau, du lac Saint-Jean particulièrement, ces ouvrages-là sont autorisés normalement par les municipalités concernées. C'est prévu dans le cadre de la Politique de protection des rives et du littoral, que ce soit les municipalités qui émettent des permis pour ce genre d'installations.

Le ministère, dans ces cas-là, n'intervient pas au niveau du contrôle de la qualité des eaux potables de ces puits-là, ce sont les propriétaires des installations qui doivent faire une vérification.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est une pratique courante, ça, dans la région, que d'aller cueillir de l'eau comme ça?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

C'est assez courant, là, autour du lac Saint-Jean, soit par des pointes qui sont plantées dans le sable, à une certaine profondeur...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur a dit là-dessus qu'il y a des inconvénients, il y a de l'eau salée ou du soufre.

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

... ou par des structures en béton poreux, qui permettent à l'eau de s'infiltrer à l'intérieur. Et il y a des installations de pompage qui sont placées dans les tuyaux, dans la tuyauterie en béton, et qui permettent l'approvisionnement des chalets.

Ce sont en fait des eaux de surface qui sont recueillies à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est courant ou c'est habituel?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

C'est fréquent autour du lac Saint-Jean.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est fréquent, O.K.

Revenons à vos eaux de baignade, monsieur.

PAR M. LUC TESSIER:

Du côté des eaux de baignade, ma question est la suivante: quelles sont les considérations qui interviennent dans le choix des sites qu'on contrôle? Parce que j'ai pas l'impression qu'on contrôle l'ensemble des sites récréotouristiques utilisés en baignade, c'est mon opinion.

Deuxièmement, quelle est la fréquence des contrôles? Parce qu'il semble que ça arrive à un moment - peut-être que c'est la température qui conditionne cela.

Quelle est la responsabilité, le cas échéant, des municipalités riveraines, par rapport à la demande? Je sais ce qui se passe après, quand c'est pas concluant, j'en ai une idée, c'est marqué sur le journal. Mais est-ce que c'est à la demande des municipalités ou bien si c'est au hasard, ou encore en rotation annuelle, je sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Est-ce que vous avez un programme de surveillance des plages?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Monsieur Carrier va vous expliquer comment on fait le choix des municipalités et la fréquence, et les responsabilités des municipalités.

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Bon, disons qu'il existe quarante (40) plages publiques au niveau de l'ensemble de la région, et là-dessus, dans le passé, à venir jusqu'à l'année passée, c'était l'ensemble de ces plages publiques là qui étaient échantillonnées à diverses fréquences.

Mais l'an passé, ça a été réduit, le programme a été réduit, et la vérification se fait sur des plages, sur un nombre réduit de plages où il y a eu certains épisodes où les cotes démontraient une certaine contamination.

On a réduit entre autres, au niveau régional, à douze (12) le nombre de plages qui ont été échantillonnées l'an passé. Il y aura une nouvelle sélection qui sera faite cette année, pour un certain nombre de plages.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ce sera douze (12) encore?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

C'est prévu dans le même ordre de grandeur, normalement.

Et disons que les responsabilités, lorsqu'il y a des épisodes de contamination qui sont détectés, ce sont les municipalités normalement qui doivent intervenir, et les propriétaires des plages. Mais la municipalité doit intervenir pour demander la fermeture de ces plages-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors cette année, vous en aurez douze (12) plages que vous allez surveiller, et pourquoi vous surveillerez ces douze (12) là et non pas plutôt que douze (12) autres?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Disons que ça a été déterminé, je parle de celles de l'an passé, cette année ça n'a pas encore été déterminé, celles de l'an passé, ça avait été déterminé à partir des statistiques qu'on avait démontrant la qualité, où il y a eu des épisodes de moins bonne qualité de l'eau qui ont pu être identifiés dans ces plages-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous avez visité les plages qui, par les années précédentes, avaient eu des difficultés?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Certaines difficultés. Disons, une eau de qualité moins bonne, pas une eau qui était contaminée comme telle mais qui avait une moins bonne cote.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans les vingt-huit (28) qui ont été sorties du programme, est-ce qu'il y en avait là-dedans qui avaient connu des problèmes aussi? Est-ce que les douze (12) que vous avez retenues sont les douze (12) seules qui avaient des problèmes, ou si dans les vingt-huit (28) non retenues, il y en avait qui avaient des problèmes?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Non, c'est ça. Les plages qui ont été sorties du programme, qui avaient été sorties du programme d'échantillonnages n'avaient pas connu de problèmes au cours des dernières années, elles étaient toutes des plages d'excellente qualité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il y en a vingt-huit (28) qui ont été sorties du programme?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Oui, effectivement. Ici, dans la région, on peut dire que l'ensemble des plages démontrent une très bonne qualité; et en fait, il y a uniquement quelques plages qui peuvent présenter des problèmes de qualité plus douteuse, à certains épisodes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et les contrôles se font à quelle fréquence?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Je suis pas en mesure de vous préciser exactement les fréquences, mais c'est réparti au cours de l'été, et puis on revient sur chacune des plages.

Et lorsqu'il y a un épisode, comme je vous dis, de contamination qui est détectée, on y retourne dans la journée qui suit, pour contrôler l'échantillonnage.

PAR LE PRÉSIDENT:

L'an passé, sur les douze (12) plages qui étaient inspectées, le programme théorique, quand il y a un événement vous y retournez, ça je comprends ça, quand vous détectez quelque chose, mais la visite moyenne des plages, la surveillance générale, c'était quoi, une fois par semaine, une fois par quinze (15) jours, une fois par mois?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Disons qu'il y a des échantillonnages qui se font à chaque semaine, il peut y avoir jusqu'à quatre (4) visites mettons pour une plage durant l'été.

Mais à chaque semaine, il y a quelques plages qui sont échantillonnées, c'est pas toutes les plages qui sont échantillonnées à chaque semaine, mais à chaque semaine il y a des échantillonnages qui se font sur un certain nombre de plages.

Et ça porte - entre autres, il y a certaines plages où on ira quatre (4) fois au cours de l'été, pour faire les contrôles.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le maximum où vous êtes allés, c'est quatre (4) fois par plage?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

C'est quatre (4) fois, normalement, durant l'été.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a des événements qui font que vous y allez d'une manière plus spéciale? Par exemple vous observez quatre (4) jours de chaleur au mois de juillet, et là vous avez un doute, est-ce que vous modulez comme ça selon les circonstances?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Non. Disons que c'est d'abord un calendrier qui est établi au début de l'été, et ce sont des événements de contamination qui peuvent amener une visite plus rapide.

Normalement, le calendrier est préparé en début de saison, pour l'ensemble du programme de l'été.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que ce calendrier-là, puisque vous abandonnez les mesures de certaines plages, est-ce que vous le discutez ou vous en convenez avec les MRC, ou les municipalités, ou les deux (2)?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Non. C'est un programme qui est déterminé par le ministère, et c'est lui qui gère actuellement seul ce programme-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors il y a aucune consultation du milieu, si je comprends bien; vous décidez du choix des plages à échantillonner?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Actuellement, non. Les plages qui sont dans le programme d'échantillonnages, ce sont des plages considérées publiques et ont normalement tous les équipements de surveillance. Ce sont des plages publiques comme telles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais est-ce qu'il arrive, par exemple pour les plages dont vous avez abandonné le contrôle, qu'une municipalité ou une MRC prenne le relais et fasse des échantillons elle-même?

PAR M. JEAN-PAUL CARRIER:

Ici, dans la région, ce n'est pas arrivé, actuellement, où des municipalités ou des MRC auraient pu prendre la relève.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Là-dessus, peut-être un complément d'information. Les municipalités, elles ont des pouvoirs, encore une fois, sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ou directement par le Code municipal et la Loi sur les cités et villes, en matière d'eau de baignade, contrôlent beaucoup plus l'accès et l'exploitation de la plage comme telle que la qualité des eaux, évidemment qui relève du ministère de l'Environnement.

Par contre, en vertu d'un article de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'article 83, on y lit que:

"Lorsqu'après enquête, une piscine, une plage ou tout autre lieu de baignade est considéré une menace pour la santé, la municipalité doit en interdire l'accès jusqu'à ce que ces lieux aient été assainis."

La question qu'on peut se poser par rapport à l'article 83, c'est qu'on ne détermine pas qui fait l'enquête et comment on en bloque l'accès. Mais c'est un pouvoir qui est partagé avec le monde municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il existe ou il existait un règlement sur...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Les pataugeoires et les piscines. C'est un règlement qui est d'application Santé publique, et nous sommes en train de discuter avec nos collègues de la Santé pour une abrogation ou un transfert de responsabilités là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a un commentaire du côté du ministère de la Santé?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Je suis pas au courant actuellement de discussions, je pense que ça se passe en haut lieu, concernant les transferts des municipalités face aux pataugeoires, aux piscines privées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais par rapport aux plages, surveillance de plages, est-ce que ça vous donne des problèmes en termes de santé publique? Est-ce qu'il y a des événements qui se produisent et qui occasionnent des difficultés?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

À venir à ce jour, disons que ce que vous a décrit tout à l'heure monsieur Carrier est exact. Les plages, le nombre de plages qui sont tombées sous le programme de contrôle estival a été restreint d'année en année mais par contre, des plages qui ne sont plus contrôlées, c'était des plages généralement de très bonne qualité, qui n'ont pas d'histoire de contamination.

Il est arrivé que le ministère de l'Environnement est intervenu, par exemple sur des plaintes de la Santé publique, dans certains cas particuliers, un cas entre autres plus particulier, une éclosion de schistosome ou de schistosomiase. À notre demande, le ministère est intervenu.

Mais c'est arrivé à une seule reprise, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous m'expliquer ce qu'est...

PAR M. LÉON LAROUCHE:

La dermatite du baigneur, la dermatite cercarienne. C'est un parasite qui éclôt de façon spontanée dans l'eau, généralement qui est relié à la présence d'animaux sauvages comme le canard et le castor.

Et lors de l'éclosion, cette phase du schistosome, qu'on appelle la phase cercaire, va piquer le baigneur et finalement, le baigneur va sortir de l'eau, il va se plaindre de démangeaisons, de rougeurs aux endroits où il a été piqué. Alors c'est ce qu'on appelle la schistosomiase.

Et d'année en année, certaines personnes peuvent se sensibiliser et faire des réactions plus importantes sur le plan cutané.

PAR M. LUC TESSIER:

J'ai une autre question, mais comme c'est la troisième, je suis prêt à passer mon tour et revenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

De toute manière, vous êtes le dernier ce soir. Formulez-la, je verrai si on lui donne une réponse.

PAR M. LUC TESSIER:

Mon interrogation est toujours au nom des riverains, dans le sens d'un riverain, c'est qu'il y a un certain nombre de petits ruisseaux d'égouttement qui ne sont pas - moi, dans mon langage, on m'a dit que c'était verbalisé ou bien c'est municipalisé, appelons ça comme on voudra mais en tout cas la seule chose que je sais, c'est qu'ils sont sur les cartes mais qu'il y a personne qui s'en occupe.

Parce qu'ils égouttent - le mien, en tout cas, moi, il part de lac à la Croix et il aboutit dans le lac Saint-Jean, à deux (2) terrains de chez moi! Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a pas un poisson qui vit dedans, ça j'en suis sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est pas parce que son eau est distillée?

PAR M. LUC TESSIER:

En tout cas, vous pouvez présumer.

Donc ma question, c'est: qu'est-ce qui peut être fait, parce que tôt ou tard, je sais que ça traverse des champs cultivés, et puis tout le monde a le droit de survivre, le droit de produire existe, alors ceci dit, sans me plaindre, les odeurs sont parfois là, la couleur, la quantité d'eau, à l'étiage on sait que c'est très faible.

La question est la suivante, c'est: qu'est-ce qui peut être fait pour voir qu'est-ce qui se véhicule là-dedans, parce qu'il coule tout le temps, mais en très petite quantité pendant les périodes sèches.

Mais en tout cas, ça arrive dans le lac. Et puis moi, je sais que je m'approvisionne avec mon bloc de gélinite à peu de distance, et j'ai d'autres voisins qui font la même chose.

Alors y a-t-il une possibilité d'analyse en quelque part, quand même qu'on la paierait, ce serait quelque chose qu'on aimerait dans le secteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors les gens de la région, je pense bien, un beau cas local.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Actuellement, il y a rien qui est fait dans cette démarche-là. Effectivement, on n'a pas d'analyses qui sont faites sur ces petits ruisseaux là qui sont pas verbalisés, qui sont pas nommés, qui sont pas municipalisés.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que le citoyen est obligé de poser une plainte auprès du ministère?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Je pense pas qu'on doive se conformer à dire, on va faire une plainte. Mais si effectivement, on nous pose la question, on va regarder qu'est-ce qu'on peut faire.

Mais pour l'instant, il y a rien de prévu dans les pratiques courantes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il faut que la personne qui observe ça, et qui en est témoin, communique avec la région et que là, éventuellement, un essai, un effort concerté...

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

On vérifiera quelle sorte d'information on peut fournir au citoyen.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'un tel petit cours d'eau fait partie du domaine hydrique public?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est pas un cours d'eau navigable et flottable, c'est probablement - il faudrait voir s'il y a eu des actes de concession, autrement ça pourrait être un cours d'eau du domaine hydrique public.

Mais est-ce que j'ai compris que le cours d'eau était verbalisé?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, il l'est pas.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Il ne l'est pas. De toute façon, il est sous la juridiction de la municipalité également, parce que c'est un cours d'eau local ou régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au moins il y a une porte où on peut aller frapper; vous savez déjà le numéro de téléphone!

Ça va, monsieur Tessier? Merci beaucoup.

Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Avant de terminer, monsieur le Président, j'aimerais revenir sur la question de la toxicité. Tout à l'heure, monsieur Latulippe, vous m'avez répondu que le ministère des Affaires municipales pourrait mieux répondre à la question de la performance des stations d'épuration l'hiver, mais je pense qu'il y a une partie de la question que je voulais poser qui s'adresse au ministère de l'Environnement.

J'ai ici en main un document qui s'appelle "Évaluation de la toxicité des effluents des stations d'épuration municipales du Québec", c'est une campagne de caractérisation, il y a plusieurs auteurs dont des gens d'Environnement Canada, du ministère de l'Environnement du Québec, de firmes environnementales et de milieux universitaires, c'est une brochette impressionnante de savants.

Et dans les résultats, on mentionne:

"Les résultats ont montré que durant la saison froide, vingt-neuf pour cent (29%) des stations démontrent une toxicité aiguë."

On a mesuré les HAP, les substances organiques volatiles, les BPC, les dioxines, les furannes, etc.

Et on mentionne également, dans les résultats, que:

"Cent pour cent (100%) des stations démontrent une toxicité chronique durant la saison froide."

Alors la question que je me posais, c'est: est-ce que dans une approche de protection du milieu, est-ce que les objectifs environnementaux de rejets tiennent compte de cette variation de la performance des stations d'épuration?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je vais demander à monsieur Serge Hébert de commenter cette question-là ou d'y répondre. C'est un document qu'on a déposé auprès de la Commission.

PAR M. SERGE HÉBERT:

Oui, effectivement, les objectifs de rejets tiennent compte de la dynamique des composés dans le milieu et aussi de la performance des stations par rapport à la saison.

Dans l'étude dont vous parlez, l'échantillonnage, la caractérisation, les études de toxicité des effluents avaient été menées en période hivernale uniquement.

Il y a une deuxième campagne qui est prévue en période estivale, et ce qui est comme piste d'interprétation des résultats, finalement, la toxicité chronique pourrait en grande partie être causée par l'azote ammoniacal.

En période estivale, les bactéries nitrifiantes agissent très peu, donc l'azote ammoniacal n'est pas transformé en nitrites-nitrates, donc persiste beaucoup plus dans le panache, à l'endroit du projet. Donc la toxicité au cours de l'hiver pourrait en grande partie être expliquée par l'azote ammoniacal.

Maintenant, si on regarde d'autres types, par exemple les coliformes fécaux et les étangs aérés, c'est certain que les performances sont modulées par les températures; la même chose pour les enlèvements, tout ce qui est étangs aérés ou boues activées, lorsque c'est des micro-organismes qui sont en jeu pour l'assainissement, alors il y a un impact certain de la température sur le niveau d'enlèvement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci.

Je pense que pour ce soir, onze heures et quart (11 h $\frac{1}{4}$), on va arrêter. Il y a des gens qui s'étaient déjà inscrits, alors on recommence à deux heures (2 h) demain après-midi.

Et bonne nuit, merci beaucoup de votre présence.

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 AVRIL 1999

À QUATORZEHEURES (14 H)

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d’office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.
